



Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec



RAPPORT ANNUEL

2020
2021



Conformément au Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2020 et se terminant le 31 mars 2021.

TABLE DES MATIÈRES

4	LETTRES DE PRÉSENTATION
5	MISSION, VISION ET VALEURS DE L'OOAQ
6	RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE
8	RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
10	GOUVERNANCE
19	RAPPORT DES ACTIVITÉS
20	du comité de la formation
22	relatives à la reconnaissance des équivalences
29	relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences
31	relatives à l'assurance responsabilité professionnelle
33	relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession
35	relatives à l'inspection professionnelle
42	relatives à la formation continue
46	relatives aux enquêtes disciplinaires du bureau du syndic
52	relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes d'honoraires
53	du comité de révision (des décisions du bureau du syndic)
55	du conseil de discipline
57	relatives aux infractions pénales prévues au <i>Code des professions</i> ou aux lois professionnelles
59	relatives au rôle sociétal de l'Ordre et aux communications
62	PRIX ET DISTINCTIONS
66	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES
71	INFORMATIONS FINANCIÈRES
72	Rapport des auditeurs indépendants
74	États financiers
78	Notes complémentaires
86	Renseignements complémentaires

LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, le 29 octobre 2021

Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Madame Danielle McCann

Ministre de l'Enseignement supérieur
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Montréal, le 29 octobre 2021

Madame Danielle McCann

Ministre de l'Enseignement supérieur
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Madame la Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2021.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Paul-André Gallant

MBA, M.P.O., orthophoniste
Président

Montréal, le 29 octobre 2021

Madame Diane Legault

Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2021.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Paul-André Gallant

MBA, M.P.O., orthophoniste
Président

MISSION, VISION ET VALEURS DE L'OOAQ

MISSION

Assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres, notamment en assurant la surveillance de la pratique et en soutenant le maintien des compétences.

VISION

Par sa proactivité, son audace et son ouverture, et fort de la mobilisation de ses membres, l'OOAQ est un acteur incontournable et influent qui voit à ce que la communication humaine soit reconnue, au sein de la société québécoise, comme un besoin fondamental et prioritaire de chaque individu.

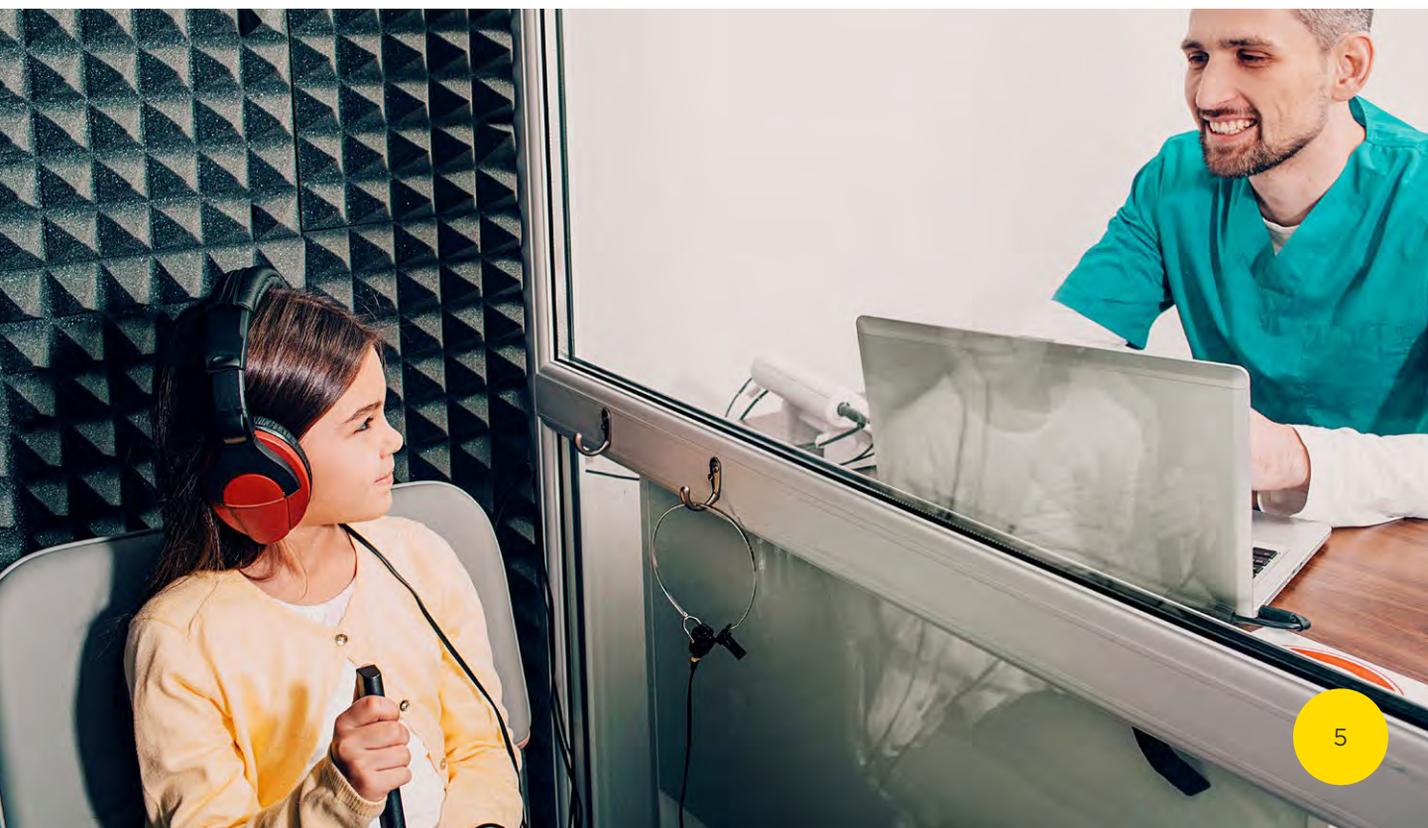
VALEURS

Dans l'accomplissement de leurs fonctions, l'Ordre, ses administratrices et administrateurs, son personnel et ses membres sont guidés par ces trois valeurs fondamentales :

COLLABORATION

INTÉGRITÉ

INNOVATION



RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE



PAUL-ANDRÉ GALLANT, MBA, M.P.O., orthophoniste

Grandement teinté par les contrecoups de la pandémie, l'exercice 2020-2021 fut bien particulier. Pourtant, cela n'a pas empêché l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) de demeurer un acteur de premier plan lorsqu'il était question de la communication humaine et des troubles qui y sont reliés. En effet, l'Ordre a continué à tailler sa place sur l'échiquier politique tout en multipliant les actions innovantes afin d'assurer sa mission première qu'est la protection du public.

D'ailleurs, à la suite des tristes événements ayant mené à une prise de conscience collective, le *Groupe de travail pour la valorisation de la diversité et la lutte contre le racisme et toutes autres formes de discrimination* a été mis en place dans le but d'amorcer un travail de sensibilisation auprès de nos membres, mais également du public face aux diverses situations qui peuvent porter préjudice à une personne compte tenu de ses origines, son orientation sexuelle, son genre ou tout autre type de discrimination.

De plus, au cours de la dernière année financière, le conseil d'administration a adopté un nouveau règlement concernant les élections des administratrices et administrateurs de l'OOAQ qui permettra notamment la garantie d'une représentation des deux professions (orthophonie et audiologie) au sein du conseil d'administration en conformité à la loi 11 sur la gouvernance des ordres professionnels.

À la défense de la santé auditive

L'exercice 2020-2021 a aussi été marqué par les nombreuses actions de l'Ordre pour défendre la santé auditive. D'abord, plusieurs démarches ont été faites pour la reconnaissance de la surdité professionnelle en marge du dépôt du projet de loi 59 *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité au travail*, notamment la publication de nos

commentaires réclamant la modification d'éléments allant à l'encontre même de la protection du public et de la science.

Nos actions ont mené à une rencontre avec le cabinet du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi qu'avec des représentantes et représentants de chacun des partis d'opposition. Parallèlement, nous avons présenté le plan PERR (prévention, évaluation, réadaptation, responsabilisation) qui se veut une proposition claire et concrète pour diminuer les coûts du programme de surdité professionnelle de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), et ce, sans préjudice pour les travailleuses et travailleurs. Ces démarches se poursuivront au cours du prochain exercice alors que ce projet de loi sera étudié et débattu en commission parlementaire. L'utilisation de la bonne expertise professionnelle au bon moment, additionnée d'une gestion responsable du programme, est la clé pour que les services répondent aux réels besoins des travailleuses et des travailleurs qui vivent avec une surdité professionnelle.

Beaucoup d'efforts ont également été déployés pour les services en surdité pédiatriques actuellement offerts au Québec. Plusieurs rencontres avec les porte-paroles des partis d'opposition en matière de santé ont d'ailleurs été organisées afin de les informer des retards inacceptables dans le déploiement du Programme québécois de dépistage de la surdité chez les nouveau-nés (PQDSN) et concernant l'absence d'audiologistes dans le programme Agir tôt. J'ai également participé à une rencontre avec le cabinet du ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux où j'ai pu partager nos inquiétudes et nos pistes de solution. Ces rencontres ont mené à la présentation d'une motion à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement que le dépistage de la surdité soit offert dans tous les lieux de naissance, et ce, d'ici la fin de l'année 2021. Celle-ci a été adoptée à l'unanimité.

Guidé par une volonté de bien représenter les enjeux liés à la santé auditive et à la pratique de l'audiologie, l'OOAQ a créé un groupe stratégique en audiologie. De plus, un sondage a été fait auprès de l'ensemble des membres audiologistes afin d'évaluer leur engagement envers leur profession. Les résultats obtenus nous permettent de bien identifier et d'orienter les diverses actions qui seront posées au cours des prochaines années.

La communication : un besoin essentiel à tout âge

L'année financière 2020-2021 a été marquée par de nombreux positionnements au sujet de la communication ou plutôt de l'importance de la communication humaine dans la prévention ainsi que dans les services offerts à la population, et ce, peu importe l'âge de la personne, pandémie ou non. À cet effet, l'Ordre a déposé deux mémoires comprenant ses recommandations pour le prochain plan d'action interministériel en santé mentale et le prochain *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées*.

Allègement administratif attendu

Au cours des précédents exercices, nous étions préoccupés par la situation des codes de difficultés utilisés dans le réseau scolaire, plus particulièrement concernant le Code 34 - Trouble du langage. L'OOAQ a multiplié les démarches pour l'abolition de cette méthode de financement déconnectée des besoins des élèves et de la réalité clinique. De ce fait, lors de l'année financière 2020-2021, nous avons multiplié les rencontres avec le ministère de l'Éducation, notamment à la suite de la fermeture des écoles au début de la pandémie, puis pour préparer la rentrée scolaire. Ceci a mené à l'annonce, en août 2020, d'un allègement réglementaire entourant la validation des codes de difficultés permettant de réduire les tâches administratives effectuées par les professionnelles et professionnels du réseau, dont les orthophonistes. Sachant que le tout ne s'est pas matérialisé concrètement dans plusieurs écoles et centres de services scolaires, nous travaillons en étroite collaboration avec le Ministère dans la révision de la méthode de financement et des codes de difficultés pour assurer un processus clair et plus pérenne pour l'avenir.

À la fin de l'exercice précédent, l'OOAQ, le Collège des médecins ainsi que plusieurs ordres professionnels de la Table des ordres en santé mentale et relations humaines réclamaient que les orthophonistes aient l'autorisation de diagnostiquer les troubles de la communication et le trouble spécifique des apprentissages relié au langage au même titre que d'autres troubles de santé mentale. Lors de l'année 2020-2021, l'Ordre a répondu favorablement à une consultation de l'Office des professions portant sur la possibilité de permettre

également à certaines professionnelles et certains professionnels de poser un diagnostic dans le domaine de la santé physique. Nous considérons que l'élargissement de l'activité diagnostique aux orthophonistes et aux audiologistes n'aurait pas d'impact dans leur pratique professionnelle, tout en ayant des incidences positives sur la protection du public et en enlevant une confusion sémantique qui perdure et limite l'accès aux soins.

Empreinte médiatique

Au cours du précédent exercice, l'OOAQ a su se tailler une place dans l'univers médiatique québécois. La première vague de la pandémie a grandement touché les jeunes enfants, les adolescentes et adolescents ainsi que les personnes âgées, des populations desservies par les orthophonistes et les audiologistes. En accord avec sa mission de protection du public, l'Ordre a su attirer l'attention des médias, gagnant ainsi en influence.

Implication

Je tiens bien sûr à remercier le conseil d'administration, les membres de la permanence, mes collègues des autres ordres ainsi que nos partenaires pour cette année riche en revirements, en apprentissage et en innovation. La collaboration interordre a certainement porté fruit au moment où nous en avons le plus besoin.

Cependant, en cette année bien particulière, les activités de nos membres ont dépassé celles liées à leur expertise professionnelle et nous devons leur rendre hommage. Je tiens à souligner leur grande participation à l'effort collectif alors que la pandémie sévit encore. D'abord, les orthophonistes et les audiologistes ont répondu à l'appel et ont donné un coup de main en centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) où la première vague a frappé de plein fouet. Puis, nombreux sont celles et ceux qui ont participé – et qui participaient encore à la fin de l'exercice – au dépistage de la COVID-19 et à la campagne nationale de vaccination. Je souhaite d'ailleurs vous remercier, orthophonistes et audiologistes, pour votre professionnalisme, votre résilience et votre humanité qui n'ont cessé de m'impressionner durant la dernière année. Bravo à vous toutes et tous. Nous ne pouvons ressentir que de la fierté.

Le président,



Paul-André Gallant, MBA, M.P.O.
Orthophoniste

Une année de plus s'est écoulée, marquée par une pandémie qui a bousculé l'ordre établi dans son sillage, surtout dans l'organisation du travail, et qui a changé notre rapport avec l'humain. La distance que commande la pandémie a amplifié l'utilisation d'outils technologiques et réduit les contacts physiques si nécessaires aux êtres humains. En plus de soutenir les membres dans l'appropriation des mesures sanitaires et des nouvelles façons de faire imposées par le contexte pandémique, l'Ordre a avancé dans l'atteinte des objectifs qu'il s'était fixés lors de sa planification stratégique. Nous complétons la deuxième année de cet ambitieux plan basé sur six grandes orientations, tout en réalisant la migration d'un système de gestion des membres vers un nouveau portail ainsi que le lancement d'une politique de développement professionnel destinée au développement et maintien des compétences des membres.

La structure organisationnelle a également connu des changements pour soutenir cet élan. Renforcée de nouvelles ressources, du travail demeure à faire pour tirer le maximum de ces compétences au profit de la mission de protection du public de l'Ordre et pour soutenir les membres. Leur engagement demeure clé pour l'accomplissement du mandat de l'Ordre.

Le fondement de l'organisation doit reposer sur des politiques et des processus clairs et équitables garantissant une utilisation judicieuse des sommes confiées et des façons de faire optimales. Plusieurs politiques ont donc été revues et de nouveaux processus mis en place permettant une reddition de comptes au conseil d'administration transparente et régulière.

PLAN D'ACTION DE L'ORDRE

Orientation 1 **Accroître l'accessibilité aux services en orthophonie et en audiologie**

Après avoir réalisé un état des lieux, beaucoup de gestes ont été posés auprès de différentes instances pour les sensibiliser à ce problème. Des pistes de solution ont également émergé afin d'améliorer l'accessibilité, telles des lignes directrices sur l'encadrement des éducatrices, éducateurs et autres intervenantes et intervenants en langage.

Orientation 2 **Revoir et renforcer les mécanismes de protection du public**

Le service de l'inspection a révisé les outils d'inspection afin qu'ils s'harmonisent au nouveau processus initié en 2020. Rappelons que ce nouveau processus vise notamment à inclure l'analyse du raisonnement clinique et du jugement professionnel dès l'étape du questionnaire initial d'autoévaluation, tout en s'adaptant à la diversité de la pratique des membres. Il vise aussi l'efficacité et l'efficacités des exercices d'inspection afin que les recommandations soient émises rapidement aux membres, lorsque nécessaire. L'équipe a également amorcé la révision du modèle d'inspection dont les résultats se feront sentir dans les prochaines années. La pandémie a par ailleurs forcé la diminution du nombre d'inspections réalisées, permettant la révision du modèle. Quant à l'admission, le processus d'évaluation des compétences des candidates et candidats en démarche d'équivalence sera réévalué et amélioré dans la prochaine année avec la collaboration des membres s'impliquant en admission. La compétence de plusieurs a été renforcée par leur participation à une formation spécialisée qui se poursuivra avec leurs collègues en 2021.

Orientation 3 **Développer des outils et approches novatrices pour s'assurer du maintien des compétences**

En développant Socrate, la nouvelle plateforme de développement professionnel, l'Ordre se dirige résolument vers un carrefour de formations destiné aux membres où des formations accessibles et pertinentes ont été et seront déployées à l'avenir. Des fiches professionnelles traitant d'enjeux déontologiques ou cliniques s'y retrouvent également et y sont mises à jour.

Un projet-pilote de mentorat a connu un franc succès et a répondu à un besoin, consacrant cette approche novatrice. Il en va de même pour des modules technopédagogiques qui ont permis de faciliter l'appropriation de la nouvelle *Politique de développement professionnel* et de la refonte du processus d'inspection professionnelle par les membres.

Des lignes directrices sont venues compléter le tout pour orienter la pratique professionnelle et les modules sur l'Agir professionnel de façon éthique et déontologique seront disponibles au début du prochain exercice.

Orientation 4 **Renforcer l'identité professionnelle des membres**

Les communications ont pris tout un virage en ce temps de pandémie, notamment grâce à la mise en ligne du nouveau site Web de l'OOAQ, nettement plus convivial pour le public et présentant une image moderne des professions. Une réflexion visant la valorisation des professions, notamment à l'aide d'un comité sur la pratique en audiologie, est en cours. Un sondage a d'ailleurs été réalisé auprès des audiologistes. Rendus publics, les résultats de celui-ci ont servi à bâtir un plan d'action. Beaucoup de travail en perspective, mais des orientations claires en ont émergé.

Orientation 5 **Augmenter l'influence et la visibilité de l'Ordre**

L'année financière 2020-2021 fut riche en rédaction et en démarches de sensibilisation auprès des intervenantes et intervenants du gouvernement et de l'Assemblée nationale. Deux mémoires ont été

déposés, un sur la maltraitance des personnes âgées et l'autre sur la santé mentale des Québécoises et Québécois. Des commentaires sur le projet de loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, sur le règlement sur les prothèses auditives et les services en audiologie et sur celui sur l'assistance médicale de la CNESST ont été rédigés et diffusés.

De plus, le port du masque, le confinement, la distanciation physique et l'utilisation des plateformes virtuelles ont tous eu un impact majeur sur la communication et les apprentissages des élèves, et nous ont permis d'influencer et de conseiller aussi bien les instances gouvernementales que la population sur différentes conséquences, et stratégies à mettre en place.

Toute cette effervescence a été renforcée par des rencontres avec les médias, se traduisant par une foule d'entrevues et la diffusion de nombreux communiqués.

Orientation 6 **Comprendre l'impact des nouvelles technologies et favoriser leur intégration dans les pratiques de l'Ordre et celles des membres**

L'OOAQ a notamment participé aux réflexions et aux études du Conseil interprofessionnel du Québec concernant cette préoccupation grandissante au sein de plusieurs ordres professionnels et leurs membres. Plusieurs conclusions nous seront certainement présentées dans les années à venir.

Aussi, l'Ordre a soutenu ses membres dans l'appropriation rapide de la télépratique qui a été précipitée par le contexte pandémique. Les travaux se poursuivront dans la prochaine année pour soutenir l'utilisation du numérique et des Technologies de l'information et de la communication (TIC) auprès des membres.

Parallèlement, l'Ordre a poursuivi la modernisation de la gestion de l'information et des technologies, exercice qui se poursuivra encore au cours de la prochaine année financière. En fait, l'objectif est de maintenir le rythme, évitant ainsi de se faire dépasser par des changements incessants.

Finalement, la récente année financière fut bien remplie avec une équipe dédiée et performante, un président et un conseil d'administration que je tiens à remercier, dont la disponibilité et l'engagement n'ont eu de cesse, et ce, dans le cadre d'une année exceptionnelle.

PRÉSIDENCE

Caractéristiques du président en poste au 31 mars 2021

Nom	Paul-André Gallant
Genre	Homme
Âge au moment de sa plus récente élection	Plus de 35 ans
Date d'entrée en fonction de son plus récent mandat	2019-12-01
Modalité de l'élection	Suffrage universel des membres
Nombre de mandats terminés au 31 mars	1
Durée du mandat à la présidence (en années)	3
Rémunération globale - au dollar près	Pour ses services à temps plein durant l'exercice 2020-2021, le président a reçu une rémunération de 138 125,52 \$. À ce montant s'ajoute la somme de 10 492,01 \$ qu'il a reçue en avantages sociaux.
Nombre moyen d'heures de travail par semaine effectuées pour l'Ordre - à une décimale près	50
Secteur d'activité professionnelle	Orthophoniste
Assiduité aux séances du conseil tenues au cours de l'exercice	11/11
Autres responsabilités au sein de l'Ordre	Membre du comité d'audit Membre du comité de gouvernance et d'éthique Membre du comité de la formation Président du <i>Groupe de travail pour la valorisation de la diversité et la lutte contre le racisme et toutes autres formes de discrimination</i>

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du conseil d'administration (CA) au 31 mars 2021

	NOMBRE
Administrateurs(-trices) en poste (en incluant le président et les administrateurs(-trices) nommé(e)s par l'Office des professions)	8
Postes d'administrateurs(-trices) vacants parmi les membres de l'Ordre	1
Postes d'administrateurs(-trices) vacants parmi les administrateurs(trices) nommé(e)s par l'Office	0

Liste des membres du CA (sans le président)

NOM	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION DU PLUS RÉCENT MANDAT	TYPE D'ADMINISTRATEUR(-TRICE) ¹	NOMBRE DE MANDATS, CONSÉCUTIFS OU NON, TERMINÉS AU 31 MARS	SECTEUR D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	RÉGION ÉLECTORALE	ASSIDUITÉ AUX SÉANCES DU CONSEIL	RÉMUNÉRATION GLOBALE	DATE DE FIN DE MANDAT OU DE DÉMISSION	AUTRES RESPONSABILITÉS AU SEIN DE L'ORDRE
Nathalie Aereus	2017-06-17	Nommée par l'Office	1	Environnement/innovation	-	4/5	116,50 \$	Fin mandat 30 octobre 2020	Comité de gouvernance et d'éthique
Salim Anani	2020-10-30	Nommé par l'Office	0	Informatique	-	6/6	574,00 \$	-	Comité de gouvernance et d'éthique
Roula Baali	2019-11-22	Élue	0	Audiologiste	Montréal	8/9	1764,00 \$	Démission 20 janvier 2021	Comité de gouvernance et d'éthique
Isabelle Cabot	2018-10-19	Élue	3	Audiologiste	Nord	10/11	3499,38 \$	-	Comité de gouvernance et d'éthique
Alphonse Galluccio	2018-10-19	Nommé par l'Office	0	Finances	-	9/11	916,31 \$	-	Comité de finances et d'audit
Anne-Laure Gille	2018-10-19	Élue	0	Orthophoniste	Montréal	10/11	2341,75 \$	-	-
Marie-Pier Gingras	2018-10-19	Élue	1	Orthophoniste	Centre	9/11	3370,75 \$	-	Comité de gouvernance et d'éthique
Patricia Perez	2019-02-15	Élue	1	Orthophoniste	Sud	9/11	1925,25 \$	-	-
Renée Rancourt	2018-10-19	Élue	1	Orthophoniste	Ouest	9/11	2278,50 \$	-	Comité de finances et d'audit

1 Type d'administrateur(-trice) : élu(e), nommé(e) par l'Office des professions, nommé(e) par le CA pour pourvoir à une vacance

Composition du conseil d'administration au 31 mars selon le genre

	NOMBRE
Femmes	5
Hommes	3
Total des administrateurs(-trices) en poste au 31 mars	8

Composition du conseil d'administration au 31 mars selon le groupe d'âge

	NOMBRE
Âgé(e)s de 35 ans ou moins au moment de sa plus récente élection ou nomination	2
Âgé(e)s de plus de 35 ans au moment de sa plus récente élection ou nomination	6
Total des administrateurs(-trices) en poste au 31 mars	8

Composition du conseil d'administration au 31 mars selon que les administrateurs(-trices) soient membres de l'Ordre ou nommé(e)s par l'Office

	NOMBRE
Élu(e)s ou nommé(e)s parmi les membres de l'Ordre	6
Nommé(e)s par l'Office des professions	2
Total des administrateurs(-trices) en poste au 31 mars	8

Séances tenues par le conseil d'administration au cours de l'exercice

	NOMBRE
Séances ordinaires	5
Séances extraordinaires	6

Résolutions adoptées par le conseil d'administration au cours de l'exercice

Politiques et pratiques de gouvernance	Formation de comités	
	Nominations	Responsable de l'accès à l'information (juin 2020)
		Secrétaire générale substitut (février 2021)
		Membre représentant du public au comité de gouvernance (février 2021)
	Délégations de pouvoir	Nomination d'un gestionnaire de placements (février 2021)
		Délégation de pouvoir au président pour accorder les autorisations spéciales COVID-19 - vaccination et dépistage - membres retraité(e)s ou retiré(e)s (avril 2020)
	Délégué(e)s de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec (avril 2020 et février 2021)	
Fixation des cotisations	Cotisation 2021-2022 (novembre 2020)	
Orientations stratégiques	Exercice de révision des valeurs (novembre 2020)	
Affaires réglementaires et légales	Adoption de règlements et de politiques	Politique relative aux cotisations ainsi qu'aux formalités et frais relatifs à l'inscription annuelle au tableau des membres de l'OOAQ - addendum - étalement de la cotisation en raison de la COVID-19 (mars 2020)
		Politique d'utilisation et normes graphiques du logo de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (mars 2020)
		Règlement modifiant le <i>Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'OOAQ</i> (août 2020)
		Guide des conditions de travail de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (juin 2020, ajustement septembre 2020)
		Politique de rémunération et des conditions de travail du président (septembre 2020)
		Politique de formation continue des membres du CA (ajustement septembre 2020)
		Politique d'achats de biens et services (septembre 2020)
		Politique de développement professionnel (septembre 2020)
		Politique de remboursement des dépenses (révision novembre 2020)
		Politique de télétravail (février 2021)
	Règlement sur l'organisation de l'OOAQ et les élections au sein de son CA (publication dans la Gazette officielle en mai 2021)	
Affaires relatives à la pratique professionnelle	Adoption de normes ou de guides de pratiques	Programme annuel d'inspection professionnelle (avril 2020)
	Prises de position	Accord au réaménagement au programme d'orthophonie de l'Université de Montréal (novembre 2020)
Divers		Mission de recrutement d'orthophonistes en France et en Belgique (février 2021)

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Plan stratégique 2018-2023

Afin de maintenir le cap sur les enjeux prioritaires dans les domaines de la communication et de l'audition, l'OOAQ s'est doté d'un plan stratégique ambitieux comprenant six objectifs stratégiques.

- 1 Accroître l'accessibilité aux services en orthophonie et en audiologie**
- 2 Revoir et renforcer les mécanismes de protection du public**
- 3 Développer des outils et approches novatrices pour s'assurer du maintien des compétences**
- 4 Renforcer l'identité professionnelle des membres**
- 5 Augmenter l'influence et la visibilité de l'OOAQ**
- 6 Comprendre les impacts des nouvelles technologies et favoriser leur intégration aux pratiques de l'Ordre et des membres**

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune élection au conseil d'administration au cours de l'exercice.

FORMATION DES ADMINISTRATEURS(-TRICES) RELATIVE À LEURS FONCTIONS

Activités de formation suivies, au cours de l'exercice ou au cours d'un exercice précédent, par les administrateurs(-trices) du CA, en poste au 31 mars

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE D'ADMINISTRATEURS(-TRICES) EN POSTE		
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE	TOTAL
Rôle d'un conseil d'administration et/ou la gouvernance contemporaine d'un ordre professionnel en 2020	8	0	8
Gouvernance et éthique	7	1	8
Égalité entre les femmes et les hommes	5	3	8
Gestion de la diversité ethnoculturelle	5	3	8

APPLICATION DES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE AUX ADMINISTRATEURS(-TRICES) DE L'ORDRE

Composition du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

NOM	STATUT	DURÉE DU MANDAT
Nicole St-Georges	Retraitée, nommée par l'OPQ	3 ans
Louis Beaulieu	Orthophoniste	3 ans
Danièle Paquette	Orthophoniste	3 ans

Aucune activité relative à l'application du *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Ordre* n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune activité n'est à signaler au cours de l'exercice.

- *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Ordre*¹
- *Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie*²

NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités formés par le conseil d'administration.

COMITÉS DE GESTION FORMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité exécutif

L'Ordre n'a pas formé de comité exécutif au cours de l'exercice.

1 Le document est disponible sur le site Web de l'OOAQ au lien suivant : <https://www.ooaq.qc.ca/media/03obah0p/code-dethique-et-deontologie-final-juin2019.pdf>.

2 Le document est disponible sur le site Web de l'OOAQ au lien suivant : https://www.ooaq.qc.ca/media/mw5n3hge/ooaq-regl-int-comite-enquete-ethique-deontologie_final.pdf.

Comité de gouvernance et d'éthique

	NOMBRE
Personnes composant le comité au 31 mars (au total)	4
Personnes composant le comité figurant parmi les administrateurs(-trices) nommé(e)s	1
Réunions tenues au cours de l'exercice	11

Comité d'audit

	NOMBRE
Personnes composant le comité au 31 mars (au total)	3
Personnes composant le comité figurant parmi les administrateurs(-trices) nommé(e)s	1
Réunions tenues au cours de l'exercice	5

Comité des ressources humaines

L'Ordre n'a pas formé de comité des ressources humaines.

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

Au 31 mars, le poste de la direction générale de l'Ordre est assumé par une femme, madame Maya Raic. La fonction de secrétaire de l'Ordre est assumée par une autre personne de sexe féminin, Me Geneviève Pépin.

Rémunération globale de la directrice générale

	MONTANT
Rémunération globale - au dollar près	Pour ses services à temps plein durant l'exercice 2020-2021, la directrice générale a reçu une rémunération de 147 899,96 \$. À ce montant s'ajoute la somme de 15 549,52 \$ qu'elle a reçue en avantages sociaux.

RESSOURCES HUMAINES DE L'ORDRE

Composition du siège social de l'Ordre au 31 mars (incluant la directrice générale et, s'il y a lieu, la secrétaire de l'Ordre, le bureau du syndic et les inspecteurs(-trices))

	NOMBRE
Emplois équivalents à temps complet	21
Heures par semaine déterminant le statut de temps complet au sein de l'Ordre	35

Personnel de la permanence

Winnie Bagona, adjointe administrative

Véronique Boivin, responsable de la formation continue

Audrey Chazalet, adjointe administrative

Jérémie Duval, directrice de la qualité de la pratique

Christine Gariépy, adjointe aux affaires institutionnelles

Denis Hamel, spécialiste, gestion des technologies de l'information

Jade Hilareguy, adjointe à la présidence et à la direction générale

Wilner Jean, coordonnateur administration, finances et logistique

Anne-Marie Johnson, chef des services administratifs

France Lacombe, syndique adjointe

James Lapointe, syndic

Anne-Alexandre Larrivée, conseillère aux projets spéciaux

Mathieu Marsolais, directeur des communications et des affaires publiques

Audrey Mockle, conseillère en communication – relations médias et rédaction

Marie-Claude Paquette, directrice du développement professionnel

Caroline Parent-Legault, responsable de l'admission

Geneviève Pépin, directrice des affaires institutionnelles et secrétaire générale

Maya Raic, directrice générale

Catherine Sabourin, conseillère aux affaires professionnelles – audiologie

Mélanie Sédillot-Jomphe, coordonnatrice aux communications

Mohamed Zahidi, Technicien TI

Sonia Zouaoui, agente à l'admission

ONT AUSSI FAIT PARTIE DU PERSONNEL DE LA PERMANENCE PENDANT L'EXERCICE :

Céline Giroux, directrice de la qualité de la pratique et secrétaire générale

France Paulin, adjointe à la présidence et à la direction générale

Marc Pelletier, technicien comptable

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle de l'Ordre a eu lieu le 30 octobre 2020. Deux cent quinze (215) membres y ont participé. Aucune assemblée générale extraordinaire n'a été tenue au cours de l'exercice.

Ordre du jour

- 1** Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
- 2** Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3** Présentation des administrateurs(-trices) 2019-2020
- 4** Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} novembre 2019
- 5** Rapport du président sur les activités de l'exercice 2019-2020
- 6** Rapport de la directrice générale
- 7** Présentation des états financiers vérifiés de l'exercice 2019-2020
- 8** Cotisation 2021-2022
 - 8.1** Rapport de la secrétaire au sujet de la consultation des membres
 - 8.2** Projet de cotisation 2021-2022
 - 8.3** Nouvelle consultation des membres présent(e)s
- 9** Approbation de la rémunération des administrateurs(-trices) élu(e)s
 - 9.1** Rémunération du président
 - 9.2** Rémunération des administrateurs(-trices) élu(e)s, sauf le président
- 10** Nomination de l'auditeur(-trice) indépendant(e) pour l'exercice financier 2020-2021
- 11** Période de questions
- 12** Clôture de l'assemblée

RAPPORT DES ACTIVITÉS



RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION

COMPOSITION

MEMBRES

Paul-André Gallant, président de l'OOAQ et du comité

Jérémie Duval, directrice de la qualité de la pratique, représentante de l'OOAQ

Benoît Jutras, Université de Montréal, représentant le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

Marie-Claude Riopel, représentant le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Dima Safi, Université du Québec à Trois-Rivières, représentant le BCI

INVITÉ(E)S

François Bergeron, Université Laval

Marie-Catherine St-Pierre, Université Laval

Elin Thordardottir, Université McGill

A AUSSI OCCUPÉ LA FONCTION DE MEMBRE DU COMITÉ DE LA FORMATION DURANT L'EXERCICE

Céline Giroux, directrice de la qualité de la pratique à l'OOAQ, jusqu'en janvier 2021

PROGRAMMES D'ÉTUDES DONT LE DIPLÔME DONNE DROIT AUX PERMIS DE L'ORDRE

Cinq programmes d'études donnant accès à des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés au Québec donnent droit aux permis de l'Ordre au 31 mars 2021 (selon le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*).

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le comité a tenu trois (3) réunions au cours de l'exercice, lors desquelles les dossiers suivants ont été discutés :

- Le réaménagement du programme en orthophonie de l'Université de Montréal;
- Le déroulement des cours et des stages dans le contexte de la pandémie;
- Les arrêtés ministériels d'urgence sanitaire touchant les étudiantes, étudiants et membres orthophonistes et audiologistes;
- La consultation de l'Office des professions du Québec sur les comités de formation;
- L'arrimage entre les programmes de formation imposés aux candidates et candidats en démarche d'équivalence à l'Ordre et les différentes universités.

CONCLUSIONS DU RAPPORT DES CONSTATATIONS ET AVIS

Le comité de la formation, après consultation des membres du comité d'admission, a formulé un (1) avis au conseil d'administration de l'Ordre indiquant qu'il recommande que le réaménagement du programme en orthophonie de l'Université de Montréal soit accepté sans modification. Des clarifications ont été demandées concernant un domaine de pratique, tout comme une validation du nombre d'heures cliniques après deux ans d'entrée en vigueur.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

COMPOSITION DU COMITÉ D'ADMISSION

MEMBRES

Julie Klein, orthophoniste, présidente

Mathieu Hotton, audiologiste, vice-président

Louise Duchesne, orthophoniste

Philippe Fournier, audiologiste

Patrizia Mazzocca, orthophoniste

MEMBRES SUBSTITUTS

Anne-Marie Lanoue, orthophoniste

Justine Ratelle, audiologiste

Julie McIntyre, orthophoniste

A AUSSI OCCUPÉ LA FONCTION DE VICE-PRÉSIDENTE

Katherine Randall, audiologiste

ÉQUIPE IMPLIQUÉE DANS LES ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Jérémie Duval, audiologiste, directrice de la qualité de la pratique

Caroline Parent-Legault, orthophoniste, responsable de l'admission

Sonia Zouaoui, agente à l'admission

A AUSSI OCCUPÉ LA FONCTION DE DIRECTRICE DE LA QUALITÉ DE LA PRATIQUE JUSQU'EN JANVIER 2021

Céline Giroux, orthophoniste

RÉUNIONS

Au cours de l'exercice 2020-2021, le comité a tenu cinq (5) réunions.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

L'Ordre est directement responsable de tout le processus de reconnaissance des équivalences. Les données suivantes concernent celles de l'Ordre uniquement.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
au Canada	23 (O) - 2 (A)	23 (O) - 2 (A)	-	-
hors du Canada	5 (O)	5 (O)	-	-
TOTAL : 28 (O) - 2 (A)				

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	NOMBRE				
	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
au Canada	-	-	-	-	-
hors du Canada	9 (O) - 2 (A)	-	9 (O) - 2 (A)	-	-
TOTAL : 9 (O) - 2 (A)					

Nous informons les candidates et candidats qui voient leur demande acceptée en partie de l'existence du complément de formation et des stages dont la réussite permettrait d'obtenir l'équivalence de formation.

Les neuf (9) candidates et candidats en orthophonie dont l'équivalence de formation a été acceptée en partie se sont fait imposer un complément de formation (entre zéro et onze cours et entre zéro et deux stages), selon la situation, les principaux domaines étant les troubles de fluidité et la suppléance à la communication. Les candidates et candidats en audiologie se sont fait imposer respectivement deux et trois cours et deux stages.

L'OOAQ a mis en place, depuis 2014, plusieurs cours en ligne pour faciliter l'accès à la formation devant être acquise pour la reconnaissance de l'équivalence des candidates et candidats en orthophonie. Des cours supplémentaires ont été développés au cours de l'exercice 2020-2021. L'Ordre a aussi établi des ententes avec les programmes universitaires québécois pour améliorer l'accès aux cours.

- L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.



ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Demandes de délivrance

	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	1 (O) - 1 (A)	1 (O) - 1 (A)	-	-
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	-	-	-	-
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	2 (O)	2 (O)	-	-
de permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	-	-	-	-
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i>	-	-	-	-
de permis de même type en vertu de lois particulières	-	-	-	-



ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
au Québec	134 (O) 21 (A)	134 (O) 21 (A)	-	-
en Ontario	-	-	-	-
dans les provinces de l'Atlantique	-	-	-	-
dans les provinces de l'Ouest et les territoires	-	-	-	-
aux États-Unis	-	-	-	-

Toutes ces demandes sont fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions.

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
CANADA				
au Québec	-	-	-	-
en Ontario	21 (O) - 2 (A)	21 (O) - 2 (A)	-	-
dans les provinces de l'Atlantique	1 (O)	1 (O)	-	-
dans les provinces de l'Ouest et les territoires	1 (O)	1 (O)	-	-
Total hors du Québec, mais au Canada	23 (O) 2 (A)	23 (O) 2 (A)	-	-
UNION EUROPÉENNE (UE)				
en France	-	-	-	-
dans le reste de l'UE	-	-	-	-
AILLEURS				
aux États-Unis	4 (O)	4 (O)	-	-
dans le reste du monde	1 (O)	1 (O)	-	-
Total hors Canada	5 (O)	5 (O)	-	-

Toutes ces demandes sont fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités. Le *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* précise que la demanderesse ou le demandeur doit suivre une formation portant sur :

- Le fonctionnement des systèmes de santé et d'éducation québécois et les lois, règlements et normes applicables en l'espèce;
- Le fonctionnement du système professionnel québécois et les lois, règlements et normes applicables en l'espèce portant notamment sur les aspects éthiques et déontologiques liés à l'exercice de la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste au Québec.

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OÙ A ÉTÉ ACQUISE LA FORMATION RECONNUE ÉQUIVALENTE	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
CANADA				
au Québec	-	-	-	-
en Ontario	-	-	-	-
dans les provinces de l'Atlantique	-	-	-	-
dans les provinces de l'Ouest et les territoires	-	-	-	-
Total hors du Québec, mais au Canada	-	-	-	-
UNION EUROPÉENNE (UE)				
en France	-	-	-	-
dans le reste de l'UE	5 (O)	5 (O)	-	-
AILLEURS				
aux États-Unis	-	-	-	-
dans le reste du monde	4 (O) - 2 (A)	4 (O) - 2 (A)	-	-
Total hors Canada	9 (O) - 2 (A)	9 (O) - 2 (A)	-	-

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec

LIEU OÙ A ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION	NOMBRE			REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	
CANADA (règlement pris en vertu de l'art. 94 [q])				
en Ontario	3 (A)	3 (A)	-	2 (O) - 1 (A)
dans les provinces de l'Atlantique	-	-	-	1 (O)
dans les provinces de l'Ouest et les territoires	-	-	-	-
Total hors du Québec, mais au Canada	3 (A)	3 (A)	-	3 (O) - 1 (A)
UNION EUROPÉENNE (UE)				
en France (règlement pris en vertu de l'art. 93 [c2])	8 (O)	8 (O)	-	-
dans le reste de l'UE	-	-	-	-
AILLEURS				
aux États-Unis	-	-	-	-
dans le reste du monde	-	-	-	-
Total hors Canada	8 (O)	8 (O)	-	-

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

- L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant d'autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance des certificats de spécialiste

- L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.
- L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste.

Activités de formation suivies par les personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis ou de certificats de spécialiste au 31 mars

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Évaluation des qualifications professionnelles	3	10
Égalité entre les femmes et les hommes	1	12
Gestion de la diversité ethnoculturelle	13	0

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA RÉVISION DES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

COMPOSITION

MEMBRES

Marie-Laure Burté, orthophoniste, présidente

Marie Julien, orthophoniste, vice-présidente

Tony Leroux, audiologiste

Christine Turgeon, audiologiste

MEMBRES SUBSTITUTS

Nada Carlomusto, orthophoniste

Jessica Lesage, orthophoniste

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice, deux (2) demandes de révision de dossiers en équivalence ont été reçues, soit une (1) en audiologie et une (1) en orthophonie, et ce, dans les délais requis. La demande en orthophonie a été reçue en fin d'année financière et demeure pendante au 31 mars 2021. Aucune demande n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent.

Le comité a ainsi tenu une (1) réunion au cours de l'exercice pour l'étude du dossier en audiologie et la candidate a été entendue en audition. La décision a été rendue dans les délais prévus.

Résumé des décisions rendues

NATURE DE LA DÉCISION	NOMBRE
Maintien des exigences initiales du conseil d'administration pour la reconnaissance de l'équivalence	-
Réduction des exigences initiales du conseil d'administration pour la reconnaissance de l'équivalence	1

Révision des décisions sur la reconnaissance mutuelle des compétences aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe c.2) de l'article 93 du *Code des professions*, mais aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance mutuelle des compétences n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune demande n'a été reçue au cours de l'exercice.



RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE - TOUTES ET TOUS LES MEMBRES

Répartition des membres inscrit(e)s au tableau de l'Ordre au 31 mars et montants prévus de la garantie selon le moyen de garantie (a. 93, par. d)

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Fonds d'assurance de l'Ordre (a. 86.1)	0		
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif)	3 538	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par la ou le membre (régime individuel)	0		
Autre couverture	0		
Cautionnement ou autre garantie	0		
Dispenses (exemptions)	12		

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE - MEMBRES EXERÇANT AU SEIN DE SOCIÉTÉS

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du *Code des professions* autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'INFORMATIONS AU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE OU AU BUREAU DU SYNDIC

Membres ayant fait l'objet d'une information au comité d'inspection professionnelle ou au bureau du syndic, au cours de l'exercice, de la part du comité ou des personnes responsables d'étudier la nature des demandes de réclamations

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une information au comité d'inspection professionnelle	0
Membres ayant fait l'objet d'une information au bureau du syndic	0

FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

L'Ordre n'a pas constitué un fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle pour ses membres.



RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES AUX NORMES PROFESSIONNELLES ET AU SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

NORMES, GUIDES, STANDARDS DE PRATIQUE OU LIGNES DIRECTRICES RELATIFS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Pour soutenir les orthophonistes et audiologistes sur le plan professionnel et déontologique, plus d'une cinquantaine de documents disponibles sur la plateforme professionnelle ont été révisés et transférés sur la nouvelle plateforme de développement professionnel de l'Ordre. De nouvelles fiches sur le consentement aux services professionnels, la télépratique interjuridictionnelle, les types d'évaluations et le plan d'intervention ont aussi été publiées au cours de l'année. Des lignes directrices sur l'encadrement des éducatrices ou éducateurs et autres intervenantes ou intervenants en langage diffusées en septembre 2020 établissent maintenant le niveau de collaboration attendu entre orthophonistes et éducatrices ou éducateurs exerçant auprès des enfants ayant des besoins sur le plan de la communication et du langage. L'Ordre a aussi convié ses membres au cours de l'année à trois (3) webinaires en direct portant sur la situation reliée à la pandémie et ses impacts dans le réseau de la santé, sur l'implantation de l'IDDSI¹ (Initiative internationale de normalisation des diètes pour la dysphagie) dans les établissements de santé et sur la présentation de résultats d'un sondage effectué sur les enjeux en audiologie. Enfin, trois (3) capsules vidéo ont été produites et sont disponibles pour soutenir l'appropriation par les membres du nouveau processus d'inspection professionnelle, de la politique de développement professionnel révisée et entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021 et du processus d'enquête du bureau du syndic.

AVIS OU PRISES DE POSITION ADRESSÉS AUX MEMBRES DE L'ORDRE À L'ÉGARD DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

L'exercice de la profession d'orthophoniste et d'audiologiste a nécessité des ajustements dûs au contexte pandémique de la dernière année. Les arrêtés ministériels concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de la COVID-19 relatifs au dépistage et à la vaccination, les mesures sanitaires à adopter dans le contexte du travail avec

1 International Dysphagia Diet Standardisation Initiative

la clientèle et les impacts du port du masque sur la communication ont fait l'objet de plusieurs avis et communiqués de la part de l'Ordre. D'autre part, des clarifications au sujet des remboursements des services en audiologie par la CNESST ont été nécessaires afin que soit reconnu, par la CNESST, l'ensemble des besoins des travailleuses et travailleurs ayant développé une surdité professionnelle et pour assurer une meilleure cohérence dans les prises de décisions au niveau provincial. En octobre, la Table des ordres en éducation a fait part à ses membres du communiqué émis par le ministère de l'Éducation sur l'allègement des mesures administratives lors de déclaration de la clientèle EHDA (élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation et d'apprentissage). Cette mesure a été encouragée afin que les orthophonistes puissent consacrer davantage de temps aux élèves en difficulté ou vulnérables.

ACTIVITÉS DE SOUTIEN À LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DES MEMBRES

Les conseillères aux affaires professionnelles en orthophonie et en audiologie reçoivent les demandes des membres de l'Ordre, des partenaires, des employeuses et employeurs et du public. Le soutien aux membres vise à les accompagner dans l'appropriation de leurs obligations professionnelles afin d'assurer au public des services de qualité.

Au cours de l'exercice 2020-2021, 998 demandes ont été traitées en orthophonie, représentant une augmentation de 10 % par rapport à l'année dernière, et 200 demandes en audiologie, soit une augmentation de 100 %. Cette augmentation considérable en audiologie s'explique notamment par les nombreuses actions ciblées et réalisées par l'Ordre durant l'année (sondage auprès des audiologistes, échanges et communiqués sur les enjeux et problématiques professionnels en audiologie, prises de position relatives à la santé auditive des travailleuses et travailleurs et du public en général, etc.).

De plus, tant en audiologie qu'en orthophonie, le contexte pandémique de la dernière année a suscité plusieurs questionnements sur les mesures sanitaires, leurs impacts sur la pratique et sur les interactions sociales ainsi que sur l'exacerbation des difficultés d'accès aux services vécues par les clientes et clients. Ainsi, 15 % des demandes reçues au cours de l'année étaient en lien avec la COVID-19. Les autres sujets principaux concernaient les dossiers et la tenue des bureaux, le travail en pratique privée ou en milieu de vie, ou en collaboration avec des partenaires.

L'Ordre a aussi mené à terme un projet-pilote de mentorat accompagné par une équipe de chercheuses et chercheurs. En effet, 20 dyades ont été créées et suivies pour soutenir l'intégration dans la pratique professionnelle de membres ayant moins de deux années d'expérience. Fort de ce succès, des analyses sont en cours pour déterminer les suites à donner à ce projet de soutien à l'entrée dans la pratique. L'Ordre offre aussi un service de jumelage pour du coaching lorsque les membres souhaitent développer de nouvelles compétences dans un domaine d'exercice spécifique. Au cours de l'année financière, 15 membres y ont eu recours.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

COMPOSITION

MEMBRES DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Valérie Lussier, orthophoniste, présidente

Gassia Jakmakjian, audiologiste, vice-présidente

Josée Grenier, orthophoniste

Manon Martineau, orthophoniste

David Mayer, audiologiste (président jusqu'en mars 2021)

MEMBRE SUBSTITUT

Christine Roberge, audiologiste

SECRÉTAIRES DU COMITÉ

Audrey Chazalet, secrétaire

Céline Giroux, orthophoniste, secrétaire substitut (jusqu'en janvier 2021)

INSPECTRICES ET INSPECTEURS À TEMPS PARTIEL

Marc-Olivier Blackburn, audiologiste

Yvon Blais, orthophoniste

Marie-Pier Champagne, audiologiste

Annie Desharnais, orthophoniste

Isabelle Farley, audiologiste

Amélie Fournier, orthophoniste

Suzanne Lalonde, orthophoniste

Daphnée Lalonde-Gauthier, audiologiste

Caroline Morin, orthophoniste

Marie-Louise Péloquin, orthophoniste

ONT AUSSI OCCUPÉ LA FONCTION DE MEMBRE DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE DURANT L'EXERCICE

Lucie Nuckle, orthophoniste

Élaine Pelland-Blais, orthophoniste

ONT AUSSI OCCUPÉ LA FONCTION D'INSPECTRICE DURANT L'EXERCICE

Julie Béland, orthophoniste

Judith Collette, orthophoniste

Johanne Vallières, orthophoniste

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE DE L'INSPECTION

Jérémie Duval, directrice de la qualité de la pratique

A AUSSI OCCUPÉ LA FONCTION DE RESPONSABLE ADMINISTRATIVE DE L'INSPECTION JUSQU'EN JANVIER 2021

Céline Giroux, directrice de la qualité de la pratique

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS ET DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2020-2021, le comité de l'inspection professionnelle (CIP) a tenu neuf (9) réunions comme prévu au calendrier déterminé en début d'année financière. Malgré le fait que les activités d'inspection ont été ralenties significativement en raison de la pandémie de la COVID-19, le CIP a fait le choix de maintenir le nombre de réunions prévues afin de ne pas ralentir les vérifications en cours, mais de diminuer la durée de celles-ci en fonction des besoins.

Le ralentissement des activités est attribuable à plusieurs facteurs, notamment le souci du respect des mesures sanitaires lors des inspections en personne, les restrictions liées au déplacement d'une région administrative à une autre et le fait que plusieurs membres de l'Ordre ont été ou sont encore temporairement réaffectés ou réaffectés à d'autres activités que celles réservées aux orthophonistes et audiologistes. Cependant, l'inspection professionnelle demeure une priorité pour l'Ordre, dont la mission principale est la protection du public. L'équipe de l'inspection a donc graduellement favorisé l'utilisation de plateformes Web pour procéder à plusieurs vérifications de manière virtuelle. Cette modalité d'inspection demeurera une option privilégiée, bien que certaines visites dans les milieux de pratique demeurent nécessaires.

Le CIP et l'équipe de l'inspection ont profité de ce ralentissement pour poursuivre les travaux en lien avec le nouveau processus d'inspection. Des améliorations y sont apportées de manière continue, en fonction des commentaires reçus.

NOUVEAU PROCESSUS D'INSPECTION

Le programme de surveillance générale de l'exercice débute par un **questionnaire initial d'autoévaluation**, qui amène les membres à jeter un regard critique sur leur pratique et leurs activités professionnelles, en les amenant à évaluer le développement et le maintien de leurs compétences, la tenue de leurs dossiers et de leurs bureaux et le respect de la déontologie. Certaines questions permettent également aux inspectrices et inspecteurs d'évaluer le raisonnement clinique et le jugement professionnel. Le questionnaire est accompagné d'une partie de dossier client et du registre où sont consignées les activités de développement professionnel des membres. Il peut arriver qu'une **entrevue** ou une **requête documentaire** soit nécessaire dans le but de compléter la collecte d'informations ou lorsque des doutes sur certains aspects de la pratique sont soulevés. Le CIP peut également demander une **visite d'inspection par observation (VIPO)** auprès des membres qui ne documentent pas leur raisonnement clinique, ne démontrent pas suffisamment un respect des différentes normes de pratique ou n'intègrent pas les recommandations qui leur ont été faites antérieurement par le CIP.

Au terme de cette étape, les scénarios possibles sont les suivants :

- Fin d'exercice avec ou sans rétroaction;
- Recommandations avec suivi de contrôle;
- Inspection portant sur la compétence.

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS D'INSPECTION PAR PROFESSION

Questionnaire initial d'autoévaluation et suites d'analyses

		ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Inspections pendantes	Vérifications pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	3	-	3
	Questionnaires envoyés	31	11	42
	Reports accordés	4	1	5
Questionnaires d'autoévaluation	Questionnaires retournés au CIP	27	10	37
	Rapports de vérifications dressés	29	9	38
	Dossiers fermés sans visite d'inspection	17	5	22
	Vérifications pendantes en fin d'exercice	1	1	2
Visites (entrevue ou VIPO)	Vérifications effectuées	2	2	4
	Rapports de vérification dressés	2	2	4
	Vérifications pendantes en fin d'exercice	-	-	-

Onze (11) visites (entrevue ou VIPO) en orthophonie et une (1) visite en audiologie (entrevue) sont prévues entre avril et juillet 2021. Une (1) visite en audiologie est en suspend puisque la ou le membre n'est plus inscrite ou inscrit au tableau des membres de l'OOAQ. Ces visites qui seront effectuées en 2021-2022, mais découlant des questionnaires envoyés dans le cadre du programme 2020-2021, ne figurent pas au tableau présenté ci-dessus.

Phase 2 de l'ancien processus

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Vérifications pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	4	1	5
Vérifications effectuées	-	4	4
Rapports de vérification dressés	4	5	9
Vérifications pendantes en fin d'exercice	-	-	-

Phase 3 de l'ancien processus

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Vérifications pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	1	-	1
Vérifications effectuées	1	-	1
Rapports de vérification dressés	2	-	2
Vérifications pendantes en fin d'exercice	-	-	-

Inspections de suivi

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Vérifications effectuées	20	6	26
Rapports de vérification dressés	20	5	25
Inspections de suivi pendantes au 31 mars	-	1	1

BILAN DES INSPECTIONS PROFESSIONNELLES

Tout comme lors des années antérieures, plusieurs recommandations font référence aux éléments à inclure dans le dossier de la cliente ou du client, notamment l'interprétation des données utilisées, ainsi qu'à la tenue des bureaux.

Les recommandations en lien avec le développement professionnel ont également été nombreuses et le CIP a encouragé les membres à prendre connaissance de la nouvelle *Politique de développement professionnel* de l'OOAQ.

Finalement, le CIP émet des recommandations liées à l'application des différents rôles décrits dans les profils des compétences des orthophonistes ou des audiologistes.

INSPECTIONS PORTANT SUR LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

		ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE
Inspections pendantes de l'exercice précédent	Inspections portant sur la compétence pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	1	1
	Rapports de vérification dressés	1	1
Inspections en cours d'exercice	Vérifications effectuées au cours de l'exercice	1	0
	Rapports de vérification dressés	1	0
	Inspections portant sur la compétence pendantes au 31 mars de l'exercice	0	0

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Une (1) recommandation du CIP visant à obliger une ou un membre à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement, ou de l'obliger aux deux à la fois, a été transmise au conseil d'administration de l'Ordre. Aucune observation écrite ou verbale de cette ou ce membre n'a été reçue relativement à cette recommandation.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS ADRESSÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres ayant complété, au cours de l'exercice, un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation, à la suite d'une recommandation entérinée par le conseil d'administration

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE
Membres ayant réussi	0	1
Membres ayant échoué (au total)	0	1
Limitation définitive du droit d'exercer ou radiation prononcée par le conseil d'administration	0	0
Toute autre conséquence	0	1*

* Une ou un membre doit reprendre son stage.

ENTRAVES AU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Une ou un membre a fait entrave à une ou un membre du comité d'inspection professionnelle, à une inspectrice ou un inspecteur ou à une experte ou un expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice.

INFORMATIONS TRANSMISES AU BUREAU DU SYNDIC

Deux membres ont fait l'objet d'une information au bureau du syndic au cours de l'exercice, en application du cinquième alinéa de l'article 112 du *Code des professions* (chapitre C-26).

MEMBRES DIFFÉRENT(E)S AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

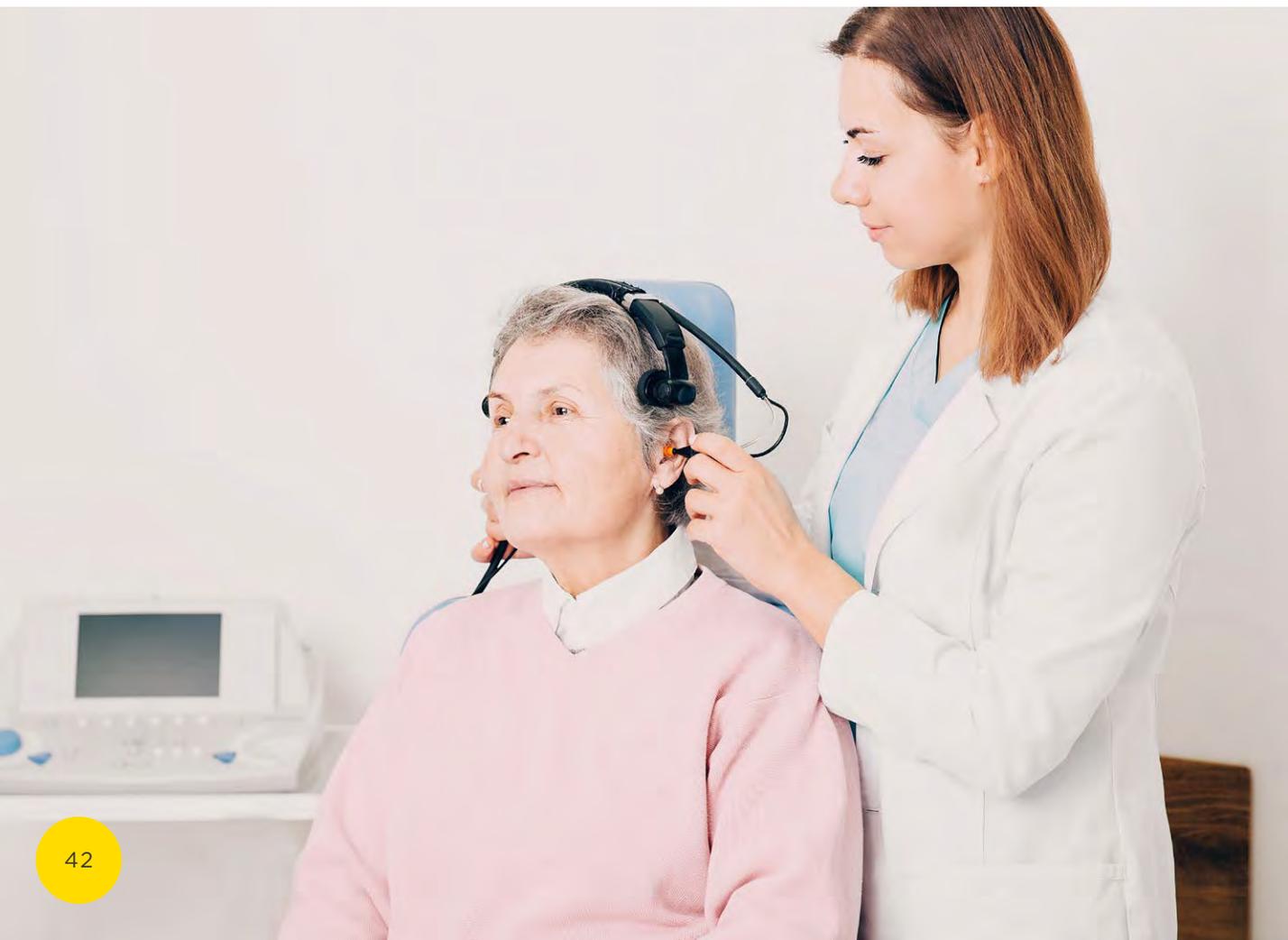
	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE
Membres différent(e)s ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle au cours de l'exercice	57	17

EN FONCTION DU LIEU OÙ LES MEMBRES EXERCENT PRINCIPALEMENT LEUR PROFESSION	NOMBRE DE MEMBRES DIFFÉRENT(E)S AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT D'INSPECTION		
	QUESTIONNAIRE OU SUIVI DE CONTRÔLE	VISITE	LES DEUX MÉTHODES
01 Bas-Saint-Laurent	2	0	0
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	3	0	1
03 Capitale-Nationale	9	0	0
04 Mauricie	3	0	0
05 Estrie	4	1	1
06 Montréal	22	6	2
07 Outaouais	0	0	0
08 Abitibi-Témiscamingue	1	0	0
09 Côte-Nord	0	0	0
10 Nord-du-Québec	0	0	0
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0
12 Chaudière-Appalaches	0	0	0
13 Laval	1	1	0
14 Lanaudière	2	1	0
15 Laurentides	3	0	1
16 Montérégie	7	1	0
17 Centre-du-Québec	0	0	0
Hors Québec	1	1	0
TOTAL	58	11	5

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

La *Politique de développement professionnel de l'OOAQ* vise à soutenir et à orienter l'ensemble des membres dans le maintien et le développement de leurs connaissances et compétences et n'exigeait jusqu'au 31 mars 2021, aucune heure de formation continue obligatoire, mais suggérait de suivre une quinzaine d'heures par année. Une mise à jour majeure a été réalisée et la nouvelle *Politique* qui entre en vigueur le 1^{er} avril 2021, exigera dorénavant 30 heures d'activités de développement ou de maintien des compétences sur une période de deux ans. Au cours de l'exercice 2020-2021, l'Ordre a informé et accompagné les membres dans l'appropriation des changements et nouvelles exigences à venir.

Entre-temps, l'Ordre a continué d'offrir des formations en ligne diversifiées et hébergées sur sa nouvelle plateforme de développement professionnel active depuis mai 2020. Elles sont toutes facultatives et aucune d'entre elles ne répond aux exigences d'un règlement ou d'une norme d'exercice. Les membres, les stagiaires en orthophonie et en audiologie ainsi que les candidates et candidats à l'exercice y ont accès.



BILAN DES INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS CONTINUES 2020-2021* Période 1^{er} mai 2020 au 31 mars 2021**ORTHOPHONIE**Formations asynchrones en ligne payantes
7 FORMATIONS**DURÉE****NOMBRE
D'INSCRIPTIONS***

	DURÉE	NOMBRE D'INSCRIPTIONS*
L'orthophonie auprès d'une clientèle de niveau collégial	7 heures	9
L'orthophonie auprès des enfants présentant une déficience intellectuelle	7 heures	32
La voix des personnes vieillissantes	3,5 heures	6
Le DSM 5 : Clientèle TSA et le trouble de la communication sociale	7 heures	22
Mise à jour des connaissances sur l'intervention orthophonique au plan de la communication sociale chez les enfants préscolaires et survol des approches proposées par l'OOAQ	7 heures	27
La parole chez les enfants présentant une anomalie craniomaxillofaciale : Guide pratique pour l'évaluation et l'intervention	7 heures	15
Trouble développemental du langage : définition, critères diagnostiques et impacts fonctionnels	5 heures	126

**AUDIOLOGIE**Formations asynchrones en ligne payantes
4 FORMATIONS**DURÉE****NOMBRE
D'INSCRIPTIONS***

	DURÉE	NOMBRE D'INSCRIPTIONS*
L'audiologie pédiatrique, bien plus qu'un art!	6 heures	7
Mise à jour des connaissances sur l'évaluation audiolinguistique de base chez l'adulte	7 heures	10
Vérification et validation dans le domaine de l'amplification auditive	5 heures	3
La prévention des chutes chez les aînés par l'intervention audiolinguistique	7 heures	5

**ORTHOPHONIE ET AUDIOLOGIE**Formation asynchrone en ligne payante
1 FORMATION**DURÉE****NOMBRE
D'INSCRIPTIONS***

	DURÉE	NOMBRE D'INSCRIPTIONS*
L'alliance thérapeutique comme outil de motivation (nouveau)	2 heures	11



ORTHOPHONIE ET AUDIOLOGIE

Formations asynchrones en ligne gratuites
12 FORMATIONS



DURÉE



NOMBRE
D'INSCRIPTIONS*

Allocution sur les impacts de la pandémie dans le réseau de la santé (6 octobre 2020) (nouveau)	1 heure	111
Engagement envers la profession d'audiologiste : résultats du sondage 2020 (16 décembre 2020) (nouveau)	1 heure	45
Être témoin expert tout en restant zen (2017)	30 min	36
Innover et collaborer en contexte de turbulence et de changements (2017)	1 heure	54
La déon_TI_logie et l'utilisation des technologies de l'information (2018)	2 heures	77
La politique de développement professionnel (nouveau)	20 min	509
La refonte de l'inspection professionnelle (nouveau)	15 min	267
Le bureau du syndic et le processus d'enquête (2019)	20 min	20
Le parcours migratoire, la santé mentale et le développement des jeunes (2019)	2 heures	62
L'utilisation des médias sociaux en contexte professionnel : éthique et déontologie (2018)	1 heure	51
Stress et santé au travail : l'optimisme de la volonté de mieux vivre (2019)	1,5 heure	61
International Dysphagia Diet Standardisation Initiative (IDDSI) (nouveau)	1 heure	36



Cours d'appoint pour les candidat(e)s hors Québec - candidat(e)s au permis

5 FORMATIONS



DURÉE



NOMBRE
D'INSCRIPTIONS*

Troubles de la parole d'origine neurologique - dysarthrie développementale	9 heures	3
Troubles acquis de la parole d'origine neurologique	21 heures	3
Troubles de la déglutition	30 heures	6
Troubles de la fluidité	45 heures	7
Suppléance à la communication (nouveau)	20 heures	17



Formations en ligne pour les candidat(e)s au Québec

6 FORMATIONS

	 DURÉE	 NOMBRE D'INSCRIPTIONS*
Pratique professionnelle au Québec – Module 1 : Le système professionnel québécois	45 min	52
Pratique professionnelle au Québec – Module 2 : L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec et PL21	2,5 heures	50
Pratique professionnelle au Québec – Module 3 : Lois professionnelles, éthique et déontologie	45 min	50
Pratique professionnelle au Québec – Module 4 : Tenue des dossiers et des bureaux	2,5 heures	72
Pratique professionnelle au Québec – Module 5 : Obligations professionnelles en pratique privée	45 min	179
Pratique professionnelle au Québec – Module 6 : Nouveau processus d'inspection professionnelle	45 min	177



Formation en ligne pour les candidat(e)s hors Québec

1 FORMATION

	 DURÉE	 NOMBRE D'INSCRIPTIONS*
Programme complet sur le système professionnel et le fonctionnement des systèmes de santé et d'éducation québécois	15 heures	48



Évènements synchrones (aucune activité en présentiel)

3 ÉVÈNEMENTS

	 DURÉE	 NOMBRE D'INSCRIPTIONS*
Impacts de la pandémie dans le réseau de la santé (6 octobre 2020) (nouveau)	1 heure	298
Engagement envers la profession d'audiologiste : résultats du sondage 2020 (16 décembre 2020) (nouveau)	1 heure	143
Webinaire sur l'IDDSI (16 octobre 2020)	1 heure	105

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES AUX ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

Au cours de l'exercice 2020-2021, le bureau du syndic a poursuivi le traitement des demandes d'enquêtes et des plaintes devant le conseil de discipline de l'Ordre, toujours dans un souci d'amélioration de la qualité des services.

Le bureau du syndic a maintenu sa collaboration avec le forum des syndicats du Conseil interprofessionnel du Québec ainsi que les discussions avec ses homologues des autres ordres professionnels.

Tout en préservant la confidentialité des enquêtes, le bureau du syndic a continué ses efforts quant à la mise en place de canaux de communication efficaces avec le comité d'inspection professionnelle.

Plusieurs actions visant à améliorer la communication avec les membres ont été posées. À cet effet, le bureau du syndic a publié un résumé des décisions disciplinaires de l'année 2020 sur le site Web de l'OOAQ en collaboration avec la direction des affaires institutionnelles.

Le bureau du syndic mise sur la prévention en identifiant les infractions les plus fréquentes. Ainsi, de concert avec la direction du développement professionnel, des stratégies claires visant à bien outiller les membres dans leur pratique ont été mises en place. Généralement, celles-ci se sont soldées par des recommandations à l'intention des membres qui ont été publiées sur les différentes plateformes de communication de l'Ordre.

Composition du bureau du syndic au 31 mars selon le statut d'emploi

	NOMBRE	
	À TEMPS PLEIN	À TEMPS PARTIEL
Syndic	1	0
Syndique adjointe	0	1

MEMBRES

James Lapointe, orthophoniste, syndic

France Lacombe, audiologiste, syndique adjointe

Durant l'exercice 2020-2021, Francine Bédard, orthophoniste, et Marthyne Brazeau, audiologiste, ont agi à titre de syndiques ad hoc.

Demands d'information adressées au bureau du syndic au cours de l'exercice (par téléphone ou par courriel) ou signalements reçus par le bureau du syndic (dénonciation/délation), sans que ceux-ci soient appuyés d'une demande d'enquête formelle, au cours de l'exercice (par téléphone, par courriel ou par tout autre média)

	NOMBRE
Demands d'information adressées au bureau du syndic au cours de l'exercice	19
Signalements reçus par le bureau du syndic au cours de l'exercice	0

Enquêtes disciplinaires du bureau du syndic

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	16
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	37
Demands d'enquête formulées par une personne du public	16
Demands d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme	3
Demands d'enquête formulées par un(e) membre de l'Ordre	14
Demands d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un(e) de ses membres	2
Demands d'enquête formulées par un(e) membre de tout autre comité de l'Ordre ou par un(e) membre du personnel de l'Ordre	2
Enquêtes initiées par le bureau du syndic à la suite d'une information	0
Total des membres visé(e)s par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	37
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	29
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	15
Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours à la suite de leur ouverture	7
Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours à la suite de leur ouverture	3
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	4
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	24

Décisions rendues par le bureau du syndic au cours de l'exercice sur les enquêtes disciplinaires fermées, qu'elles aient été ouvertes au cours de l'exercice ou antérieurement

	NOMBRE
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	1
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte (au total)	28
Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	1
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquements	3
Enquêtes fermées pour les référer à un(e) syndic(-que) ad hoc	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation du syndic	0
Enquêtes où le(la) professionnel(le) s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures envers le(la) professionnel(le)	22
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuves	0
Enquêtes autrement fermées	2*

* Un(e) membre à la retraite a reçu un avis pour inspection s'il y a reprise de la pratique et un(e) membre est décédé(e).

Membres ayant fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle au cours de l'exercice par le bureau du syndic ou par les syndic(-ques) ad hoc

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle par le bureau du syndic ou par les syndic(-ques) ad hoc (qu'il y ait eu dépôt d'une plainte ou non à leur endroit)	11

Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Aucune requête en suspension provisoire ou en limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

Enquêtes rouvertes au bureau du syndic

Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été rouverte au cours de l'exercice.

Enquêtes des syndic(-ques) ad hoc

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	3
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	0
Enquêtes ouvertes à la suite de la suggestion du comité de révision	0
Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du syndic	0
Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du conseil d'administration	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	1
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de la réception de la demande	0
Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours à la suite de la réception de la demande	0
Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours à la suite de la réception de la demande	0
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de la réception de la demande	1
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	2

Décisions rendues par les syndic(-ques) ad hoc au cours de l'exercice sur les enquêtes fermées, qu'elles aient été ouvertes au cours de l'exercice ou antérieurement

	NOMBRE
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline (au total)	1
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquements	0
Enquêtes fermées pour les référer au comité d'inspection professionnelle	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation du(de la) syndic(-que) ad hoc	0
Enquêtes où le(la) professionnel(le) s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures envers le(la) professionnel(le)	1
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuves	0
Enquêtes autrement fermées	0

État des plaintes portées au conseil de discipline par le bureau du syndic ou par les syndics(-ques) ad hoc

	NOMBRE
Plaintes du bureau du syndic ou des syndics(-ques) ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	4
Plaintes portées par le bureau du syndic ou par les syndics(-ques) ad hoc au conseil de discipline au cours de l'exercice	1
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	3
Plaintes du bureau du syndic ou des syndics(-ques) ad hoc fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	2
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé(e) a été acquitté(e) sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé(e) a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré(e) coupable sur au moins un chef d'infraction	2
Plaintes du bureau du syndic ou des syndics(-ques) ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	3



Nombre de plaintes, déposées par le bureau du syndic ou par les syndic(-ques) ad hoc au conseil de discipline au cours de l'exercice, concernées par chacune des catégories d'infractions

	NOMBRE	
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne (a. 57), à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste (a. 58), à l'utilisation illégale du titre de docteur (a. 58,1) ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession (a. 59,2)		0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel (a. 59,1 ou au code de déontologie des membres de l'ordre professionnel)		0
Infractions à caractère sexuel envers un tiers		0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence (a. 59.1.1)		0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicommiss, etc.)		1
Infractions liées à la qualité des services rendus par le(la) professionnel(le)		0
Infractions liées au comportement du(de la) professionnel(le)		0
Infractions liées à la publicité		0
Infractions liées à la tenue des dossiers du(de la) professionnel(le)		0
Infractions techniques et administratives		0
Entraves au comité d'inspection professionnelle (a. 114)		0
Entraves au bureau du syndic (a. 122, al. 2)		1
Infractions liées au non-respect d'une décision		0
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus (a. 122.0.1)		0
Condamnations du(de la) professionnel(le) par un tribunal canadien (a. 149,1)		0

Note : comme une plainte peut concerner plusieurs catégories de nature d'infraction, le nombre total des plaintes issu de ce tableau peut être plus élevé que le nombre de plaintes ayant fait l'objet d'un dépôt au conseil de discipline.

Activité de formation suivie par les membres du bureau du syndic* au 31 mars

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Actes dérogatoires à caractère sexuel	2	0

* Syndic et syndique adjointe

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES

COMPOSITION

MEMBRES

Joanne Landry, orthophoniste

Charles Martin, orthophoniste

Danielle Noreau, orthophoniste

Conciliation de comptes d'honoraires

	NOMBRE
Demandes de conciliation de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Demandes de conciliation de comptes reçues au cours de l'exercice (au total)	1
Demandes de conciliation de comptes présentées dans les 45 jours suivant la réception du plus récent compte ou de la plus récente échéance d'un versement (a. 88, al. 2, par. 1)	1
Demandes de conciliation de comptes présentées dans les 45 jours suivant la décision du conseil de discipline qui remet expressément en question la qualité ou la pertinence de l'acte professionnel facturé (a. 88, al. 6)	0
Demandes de conciliation de comptes présentées hors délai	0
Demandes de conciliation de comptes non recevables pour des motifs autres que la prescription des délais	0
Demandes de conciliation de comptes ayant conduit à une entente au cours de l'exercice	1
Demandes de conciliation de comptes n'ayant pas conduit à une entente au cours de l'exercice	0
Demandes de conciliation de comptes abandonnées par le(la) demandeur(-resse) au cours de l'exercice	0
Demandes de conciliation de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

Arbitrage des comptes d'honoraires

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION (DES DÉCISIONS DU BUREAU DU SYNDIC)

COMPOSITION

MEMBRES

Marie-Christine Anttil, présidente (nommée parmi les personnes dont le nom figure sur la liste dressée par l'Office des professions)

Valérie Lecavalier, audiologiste et présidente substitut

Nicole Boivin, orthophoniste

Margot Duhaime, orthophoniste

Maxime Simard, audiologiste



Demandses d'avis adressées au comité de révision et avis rendus

	NOMBRE
Demandses d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Demandses d'avis reçues au cours de l'exercice	
Présentées dans les 30 jours	1
Présentées après le délai de 30 jours	1
Demandses d'avis abandonnées ou retirées par le(la) demandeur(-resse) au cours de l'exercice	0
Demandses pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice	
Avis rendus dans les 90 jours suivant la réception de la demande	1
Avis rendus après le délai de 90 jours	0
Demandses d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice	1

Nature des avis rendus par le comité de révision au cours de l'exercice

	NOMBRE
Il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	1
Suggestion au syndic de terminer son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer la nomination d'un(e) syndic(-que) ad hoc, qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0

Formation des membres du comité de révision relative à leurs fonctions

	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	5	0

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

COMPOSITION

MEMBRES

Présidente ou président : Avocate désignée ou avocat désigné par le gouvernement du Québec par l'intermédiaire du Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels

Ginette Diamond, orthophoniste

Gérard Larouche, audiologiste

Lucie Morin, orthophoniste

Sophie Waridel, audiologiste

SECRÉTAIRE DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Me Geneviève Pépin

Plaintes au conseil de discipline

	NOMBRE
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	4
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	1
Plaintes portées par un(e) syndic(-que) ou syndic(-que) adjoint(e)	1
Plaintes portées par un(e) syndic(-que) ad hoc	0
Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	2
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	3

Nature des plaintes dites privées déposées au conseil de discipline

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

Recommandations du conseil de discipline adressées au conseil d'administration au cours de l'exercice

	NOMBRE
Remettre l'amende, en tout ou en partie, à la personne qui a déboursé des sommes d'argent aux fins de porter plainte en vertu du deuxième alinéa de l'article 128	0
Remettre l'amende, en tout ou en partie, à la personne qui a été victime d'un acte dérogatoire visé à l'article 59.1, pour défrayer le coût des soins thérapeutiques reliés à cet acte	0
Obliger le(la) professionnel(le) à compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre mesure sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1
Obliger le(la) professionnel(le) à compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre mesure avec limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Suivre une formation, une psychothérapie ou un programme d'intervention afin de lui permettre d'améliorer son comportement et ses attitudes et de permettre sa réintégration à l'exercice de la profession	0

Requêtes en inscription au tableau à la suite d'une radiation ou requêtes en reprise du plein droit d'exercice

Aucune requête en vertu de l'article 161 du Code n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

Activité de formation suivie par les membres du conseil de discipline, autre que le président, au 31 mars

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Actes dérogatoires à caractère sexuel	4	0

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES AUX INFRACTIONS PÉNALES PRÉVUES AU *CODE DES PROFESSIONS* OU AUX LOIS PROFESSIONNELLES

Enquêtes relatives aux infractions pénales

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	3
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	20
En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre	20
En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	8
Poursuites pénales intentées	1
Actions non judiciaires (au total)	0
Avertissements incluant invitations à devenir membre de l'Ordre	0
Mises en demeure ou avis formels	3
Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuves ou autres raisons)	4
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	15

Poursuites pénales

	NOMBRE
Poursuites pénales pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice (au total)	1
En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre	1
En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	0
Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice	0
Demandes d'injonction acceptées	0
Demandes d'injonction refusées	0
Arrêts des procédures (retrait de la plainte) enregistrés au cours de l'exercice	0
Poursuites pénales pour lesquelles un jugement a été rendu au cours de l'exercice	0
En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre (a. 188.1 à 188.2)	0
où l'intimé(e) a été acquitté(e) sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé(e) a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré(e) coupable sur au moins un chef d'infraction	0
En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
où l'intimé(e) a été acquitté(e) sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé(e) a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré(e) coupable sur au moins un chef d'infraction	0
En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	0
où l'intimé(e) a été acquitté(e) sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé(e) a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré(e) coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Poursuites pénales pendantes (sans jugement rendu) au 31 mars de l'exercice	1
Jugements portés en appel au cours de l'exercice	0

Amendes imposées et créances irrécouvrables comptabilisées au cours de l'exercice

	MONTANT
Montant total des amendes imposées au cours de l'exercice	0 \$
Montant total des créances irrécouvrables comptabilisées au cours de l'exercice	0 \$

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES AU RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE ET AUX COMMUNICATIONS

RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE

Comités et organisations auxquels l'Ordre a participé lors de l'exercice 2020-2021

COMITÉ OU ORGANISATION	DESCRIPTION	DATE
L'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA)	Coalition nationale des organismes de réglementation des professions d'audiologiste et d'orthophoniste du Canada. Les membres de l'alliance travaillent sur des dossiers en lien avec le mandat de protection du public de chaque juridiction provinciale.	Fin de la participation : juin 2020
Le Conseil d'agrément des programmes universitaires canadiens en audiologie et orthophonie (CAPUC-AO)	CAPUC-AO est un organisme d'agrément des programmes d'études supérieures préparant les étudiantes et étudiants à la pratique de l'audiologie et de l'orthophonie. Le Conseil favorise l'excellence dans la formation des audiologistes et des orthophonistes afin d'assurer la croissance et le développement continus de ces deux professions.	Juin 2020 à aujourd'hui
Table des ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines	Constituée des dix ordres professionnels du domaine de la santé mentale et des relations humaines. Objectif : Faire le suivi d'enjeux sociaux qui touchent la clientèle desservie par leurs membres.	En cours
Table des ordres en éducation	Constituée des cinq ordres dont les membres exercent en milieu scolaire. Objectif : Agir de manière concertée sur l'accessibilité et la qualité des services professionnels dans le milieu de l'éducation et donner une voix aux élèves en difficulté ou à risque de l'être.	En cours

Commentaires de l'Ordre à l'égard de projets de loi ou de projets de règlement du domaine de compétence de l'Ordre, positionnements, consultations et mémoires

TITRE DE LA CONSULTATION, DU RÈGLEMENT OU DU PROJET DE LOI	ORGANISATION/MINISTÈRE	TYPE DE RÉPONSE	DATE DU DÉPÔT OU DE L'ENVOI
Règlement sur les prothèses auditives et les services d'audiologie et du projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale - articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (chapitre R-18.1).	CNESST	Commentaires	2020-04-16
Consultation sur la possibilité d'étendre le droit de poser un diagnostic dans le domaine de la santé physique	Office des professions	Document question-réponse	2020-09-22
Règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'accès et la durée d'utilisation des renseignements contenus dans une banque de renseignements de santé d'un domaine clinique	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Lettre	2021-01-15
Projet de loi 59 : Loi modernisant le régime de santé et de sécurité au travail	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Commentaires	2021-01-21
Consultations publiques au sujet de l'impact de la pandémie sur la santé mentale des Québécois	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Mémoire «L'impact de la pandémie sur la santé mentale des Québécois»	2021-02
Consultation en vue de l'élaboration du Plan d'action pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées (PAM) pour les années 2022 à 2027	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Mémoire «La communication : moyen incontournable de la prise en compte du problème de maltraitance»	2021-03

L'Ordre collabore pleinement aux travaux du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Voici la liste des comités, groupe de travail et forums auxquels l'Ordre participe :

- Comité des enjeux collectifs;
- Forum des présidences;
- Forum des directions générales;
- Forum des syndicats;
- Forum des secrétaires de conseil de discipline;
- Forum de l'inspection professionnelle;
- Forum des conseillers et conseillères juridiques;
- Forum de l'admission;
- Groupe de travail sur l'AGA virtuelle.

COMMUNICATIONS AVEC LES MEMBRES DE L'ORDRE

Durant l'année financière 2020-2021, un total de 55 courriels ont été transmis aux membres. Ces différents envois peuvent se définir par quelques catégories :

TYPE D'ENVOI	NOMBRE D'ENVOIS
Édition régulière de l'infolettre	10
Édition spéciale de l'infolettre	3
Mise à jour - COVID-19	12
Édition exclusive de l'infolettre (contenu fourni par les partenaires de l'Ordre)	3
Avis (renouvellement de cotisation, élections, Portail OOAQ, communiqué, etc.)	18
Invitation événement (webinaire, formation, AGA, etc.)	7
Obligation d'assurance-médicaments pour les nouvelles et nouveaux membres	2

Nouveau site Web

L'OOAQ a procédé à une refonte de son site Web en 2020. Le nouveau site a été mis en ligne à la fin octobre. L'[Espace membres](#), une section dédiée aux membres, mais accessible au public, a été créée. L'ensemble des articles de l'infolettre s'y trouvent. L'information diffusée aux membres est mise à jour continuellement.

Médias sociaux

L'OOAQ utilise principalement trois plateformes de médias sociaux : Facebook, LinkedIn et YouTube.

MÉDIA SOCIAL	NOMBRE TOTAL DE PUBLICATIONS	NOMBRE TOTAL D'ABONNÉ(E)S (+VARIATION DANS LA DERNIÈRE ANNÉE)
Facebook	164	5 765 (+1 376)
LinkedIn	12	632 (+212)
YouTube	16	291 (+103)

Publicité

L'OOAQ n'a pas fait de campagnes de publicité au cours de l'exercice 2020-2021. Cependant, dix (10) publications Facebook ont été mises de l'avant pour un montant total de 654,32 \$.

Lobbyisme

L'ensemble des activités de lobbyisme de l'OOAQ, présentes et passées, sont inscrites dans le [Registre des lobbyistes](#), comme le prescrit la [Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme](#).

PRIX

ET DISTINCTIONS

Au cours de l'exercice 2020-2021, l'Ordre a reconnu l'excellence et l'engagement de ses membres. Lors d'une cérémonie virtuelle, l'implication et le désir de faire une différence dans leur pratique professionnelle ont été soulignés chez plusieurs orthophonistes et audiologistes :

LAURÉATES ET LAURÉATS DES PRIX, BOURSES, DISTINCTIONS ET SUBVENTIONS DE RECHERCHE DE L'OOAQ

PRIX GERMAINE-HUOT 2020

Madame José Pouliot, orthophoniste

Ce prix reconnaît la contribution significative à l'avancement de la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste.

Madame José Pouliot a été récompensée pour sa contribution significative à l'avancement de la profession et en reconnaissance de l'ensemble de sa carrière. Depuis près de 30 ans, madame Pouliot a marqué l'orthophonie au Québec, notamment par son apport majeur à la conception de l'orthophonie scolaire, mais également par le développement de formations, de documents et d'approches efficaces diffusés internationalement.

Offert avec la collaboration de l'assureur Lussier Dale Parizeau, Cabinet de services financiers, le prix Germaine-Huot est constitué d'une œuvre d'art réalisée par une artiste québécoise et d'une bourse de 3000 \$.

PRIX INNOVATION-DESJARDINS 2020

Madame Marianne Croteau, orthophoniste

Ce prix a pour but d'encourager l'esprit d'entrepreneuriat, la créativité, le dynamisme et l'engagement d'une ou un membre dans la réalisation d'un projet ou d'une démarche novatrice contribuant à la protection du public par l'amélioration de la qualité des services à la population.

Madame Croteau a remporté le prix Innovation-Desjardins 2020 pour la publication des outils d'évaluation PRIMO (Procédures d'Identification des Mots écrits et d'Orthographe). En développant ces outils et en créant l'entreprise LexiQ, madame Croteau souhaite offrir aux orthophonistes du Québec des outils d'évaluation normalisés, valides et fiables pour mieux évaluer l'identification de mots et l'orthographe des élèves franco-québécoises et franco-québécois.

Les récipiendaires du prix Innovation-Desjardins remportent une bourse de 3000 \$ pour réaliser un projet ou entreprendre une démarche innovatrice qui améliorera la qualité des services à la population, contribuant ainsi à la protection du public.

BOURSE RAYMOND-HÉTU 2020

Monsieur Alexis Pinsonnault-Skvarenina, audiologiste

Cette bourse a comme objectif d'encourager les orthophonistes et les audiologistes à parfaire leur formation continue en participant à des activités scientifiques dans le cadre d'un congrès international et à faire bénéficier leurs pairs de leur expérience par la publication d'un article.

Monsieur Pinsonnault-Skvarenina a reçu la bourse Raymond-Héту 2020 pour sa participation au *13th ICBEN Congress on Noise as a Public Health Problem* à Solna en Suède en juin prochain. Ce congrès est l'un des plus importants portant sur l'enjeu du bruit comme problème de santé publique.

Avec la collaboration de La Capitale assurances, la bourse Raymond-Héту est d'une valeur de 3000 \$.

PRIX CARDOZO-CODERRE 2019

Ce prix vise à reconnaître, chez les finissantes et finissants de chaque programme de maîtrise en orthophonie ou en audiologie d'une université québécoise, l'engagement social et préprofessionnel manifesté au cours de sa préparation à la profession. Les lauréates 2019 sont :

- **Madame Camille Angers**, finissante au programme d'orthophonie de l'Université Laval;
- **Madame Marie-Ève Brodeur**, finissante au programme d'orthophonie de l'Université de Montréal;
- **Madame Leslie Gauthier-Cossette**, finissante au programme d'audiologie de l'Université de Montréal;
- **Madame Ly sandre Lauzon**, finissante au programme d'orthophonie à l'Université du Québec à Trois-Rivières;
- **Madame Laurie Slater**, finissante au programme d'orthophonie à l'Université McGill.

Chaque récipiendaire a reçu une œuvre d'art ainsi qu'une bourse offerte avec la collaboration de La Personnelle assurances générales.

PARTENARIAT DE RECHERCHE OOAQ-REPAR 2020

Le programme de partenariat de recherche entre l'Ordre et le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR) du Fonds de recherche du Québec-Santé (FRQS) vise à encourager la recherche en orthophonie et en audiologie permettant d'améliorer la pratique clinique et la qualité des services offerts à la population en matière de troubles de la communication.

L'Ordre a récompensé l'orthophoniste **Sarah Martineau**, ses cochercheuses et cochercheurs, mesdames **Andrée-Anne Leclerc** et **Oumkaltoum Harati**, ainsi que messieurs **Vincent Martel-Sauvageau** et **Simon Brisebois** pour leur projet de recherche : *Traduction et validation du Singing Voice Handicap Index dans l'environnement culturel francophone québécois*.

L'orthophoniste **Arno Bramann** ainsi que ses cochercheuses, mesdames **Karine Marcotte**, **Amélie Brisebois**, **Simona Maria Brambati** et **Monica Pouliot** ont reçu une bourse pour leur projet de recherche : *Normalisation de la batterie Brisbane Evidence-Based-Language Test auprès d'une clientèle francophone ayant subi un accident vasculaire cérébral (AVC)*.

L'orthophoniste **Anne Moïse-Richard** et ses cochercheuses, mesdames **Lucie Ménard**, **Anne-Lise Leclercq** et **Rosalie Shenker** se sont vu décerner une bourse pour leur projet de recherche *L'évaluation de la qualité de vie chez les enfants qui bégaient* *Projet international de validation d'une échelle francophone*.

Une subvention de recherche est offerte pour la réalisation de ce projet au cours des deux prochaines années. La Capitale assurances générales collabore également au financement du programme.

BOURSES ACCÈS-SPV 2020

Les bourses Accès-SPV (Bourses de soutien aux projets cliniques visant l'accessibilité aux services pour les populations vulnérables) visent à encourager la créativité, le dynamisme et l'engagement des membres de l'OOAQ dans la réalisation de projet contribuant à l'accessibilité aux services en orthophonie ou en audiologie pour des populations vulnérables du Québec.

Les orthophonistes **Rita Sabbah**, **Geneviève Naud**, **Sandrine Théroux-Morin** et **Lilian Villarreal** ont été récompensées pour le projet existant *Sors tes langues* qui met en place des ateliers parents-enfants de stimulation langagière en contexte plurilingue, dans un milieu défavorisé, et ce, depuis plus de 16 ans.

Une bourse a également été remise aux orthophonistes **Kelly Hibon** et **Judith Labonté** pour leur projet de services d'évaluation et d'intervention auprès de la clientèle d'adultes qui bégaiant à l'intérieur de régions administratives où cette clientèle n'est pas desservie par le système public.

Les orthophonistes **Marie-Ève Bergeron Gaudin**, **Daphné Blanchette Vézina** et **Anne-Isabelle Lévesque** se sont également vu décerner une bourse pour leur projet de formation des milieux communautaires pour l'utilisation de la plateforme ÉCLO, un outil visant le dépistage des difficultés langagières. Le projet permettra l'exportation d'un outil existant à très grande échelle.

Une quatrième bourse sera également remise au cours du prochain exercice pour un projet en audiologie.



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES

MOUVEMENTS AU TABLEAU DES MEMBRES DE L'ORDRE

	O	A	TOTAL
Membres inscrit(e)s au tableau de l'Ordre au 31 mars 2020	2 937	471	3 408
Permis délivrés aux diplômé(e)s d'une université québécoise	134	21	155
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	26	2	28
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	24	2	26
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	2	-	2
Permis délivrés aux titulaires d'une autorisation légale d'exercer hors Québec	2	3	5
Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	1	-	1
Permis restrictifs temporaires délivrés	2	-	2
Permis temporaires délivrés (en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>)	3	-	3
Membres réinscrit(e)s (excluant les réinscriptions à la suite de radiations administratives en raison de non-paiement au 1 ^{er} avril 2020)	39	4	43
Membres retiré(e)s du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retiré(e)s au 31 mars 2021	78	17	95
Membres inscrit(e)s au tableau de l'Ordre au 31 mars 2021	3 066	484	3 550

EXERCICE AU SEIN DE SOCIÉTÉS

L'Ordre n'a pas de règlement autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

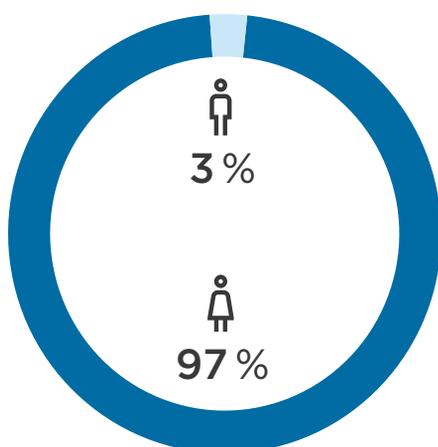
AUTORISATIONS SPÉCIALES

	O	A	TOTAL
Accordées	24	15	39

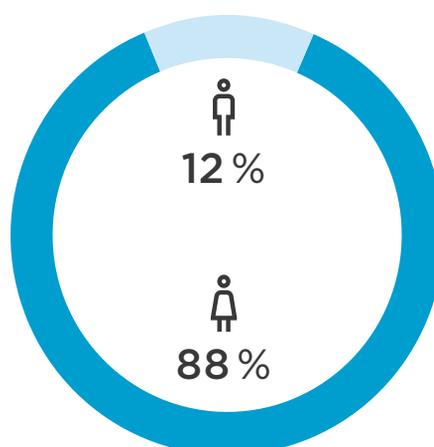
Notons que cette année, plusieurs des autorisations spéciales inscrites dans le tableau ci-dessus ont été accordées dans le contexte de la COVID-19. En effet, l'Ordre a délivré des autorisations spéciales à des orthophonistes et audiologistes titulaires d'une autorisation légale d'exercer hors Québec, et ce, dans le but d'éviter un bris de services à l'annonce des restrictions de déplacements interprovinciaux. Ainsi, au total, trente-six (36) des autorisations spéciales délivrées en 2020-2021 sont en lien avec la pandémie, dont vingt-deux (22) en orthophonie et quatorze (14) en audiologie.

MEMBRES INSCRIT(E)S AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE SELON LE SEXE

ORTHOPHONISTES



AUDIOLOGISTES



MEMBRES INSCRIT(E)S AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE PAYABLE AU 1^{ER} AVRIL 2020, SELON LA CLASSE DES MEMBRES

CLASSE	NOMBRE	MONTANT
Inscrit(e) ou temporaire	3 524	692,73 \$
Retraité(e)	25	173,18 \$
Émérite*	1	0,00 \$

* Exonération de cotisation

NOMBRE DE MEMBRES ACTIVES OU ACTIFS

ORTHOPHONISTES

3 042

AUDIOLOGISTES

482

5

0

NORD-DU-QUÉBEC

29

16

HORS QUÉBEC

85

19

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

22

7

CÔTE-NORD

164

21

LANAUDIÈRE

186

32

LAURENTIDES

103

14

MAURICIE

47

9

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

386

55

CAPITALE-NATIONALE

74

11

BAS-SAINT-LAURENT

28

6

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

129

15

OUTAOUAIS

65

10

CENTRE-DU-QUÉBEC

156

21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

441

55

MONTÉRÉGIE

912

164

MONTRÉAL

109

15

ESTRIE

101

12

LAVAL

RÉPARTITION SELON LA CLASSE DES MEMBRES

	O	A	TOTAL
Inscrit(e)	3 040	482	3 522
Temporaire	2	-	2
Retraité(e)	24	1	25
Émérite	-	1	1
TOTAL	3 066	484	3 550

NOMBRE DE MEMBRES INSCRIT(E)S SELON LA CATÉGORIE DE PERMIS AU 31 MARS 2021

Audiologistes	483
Orthophonistes	3 060
Orthophonistes-audiologistes*	7
TOTAL	3 550

* Pour tous les tableaux, un(e) de ces membres sera comptabilisé(e) dans la catégorie audiologiste et six le seront dans la catégorie orthophoniste.

INSCRIPTIONS AU TABLEAU AVEC LIMITATION OU SUSPENSION

	O	A	TOTAL
Nombre de membres avec restriction de pratique dans certains domaines	1	1	2
Nombre de membres avec restriction de pratique en français	2	1	3
Nombre de membres avec suspension du droit d'exercer ou radiation	-	-	-

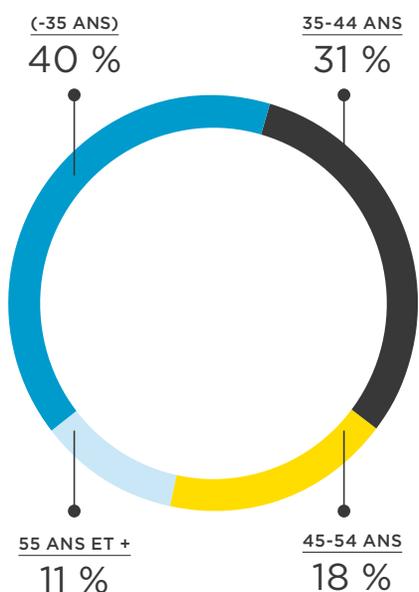
RADIATIONS ET RETRAITS DU TABLEAU AU 31 MARS 2021

MOTIF DE RETRAIT	O	A	TOTAL
Congé parental	23	4	27
Décès	-	-	-
Délai OQLF	-	-	-
Démission	1	1	2
Départ - extérieur	9	-	9
Invalidité/maladie	-	1	1
Réorientation de carrière	3	3	6
Retour aux études	2	-	2
Retraite	22	6	28
Radiations administratives - Non-paiement	18	2	20
TOTAL DES RETRAITS ET DES RADIATIONS	78	17	95
RÉVOCATION DE PERMIS	-	-	-

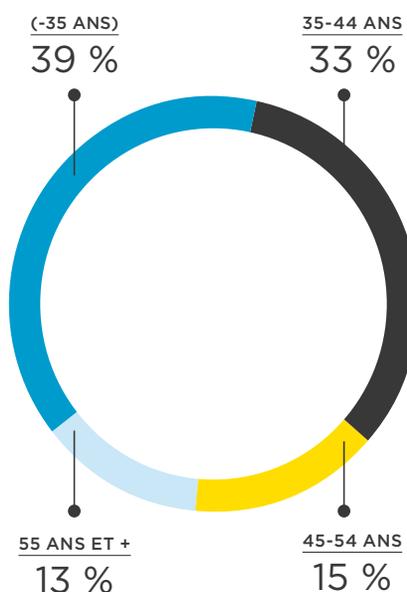
NOMBRE DE PERSONNES INSCRITES AU REGISTRE DES STAGIAIRES AU 31 MARS 2021

Nombre d'inscriptions 377

RÉPARTITION DES ORTHOPHONISTES PAR GROUPE D'ÂGE



RÉPARTITION DES AUDILOGISTES PAR GROUPE D'ÂGE



INFORMATIONS FINANCIÈRES

72 RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

ÉTATS FINANCIERS

- 74 Résultats
 - 75 Évolution des soldes de fonds
 - 76 Bilan
 - 77 Flux de trésorerie
 - 78 Notes complémentaires
 - 86 Renseignements complémentaires
-



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

AUX ADMINISTRATEURS DE L'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC (l'« Ordre »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

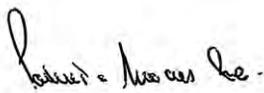
Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Michel Poirier, CPA auditeur, CA

Vaudreuil-Dorion
Le 20 mai 2021

ÉTATS FINANCIERS

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	BUDGET	2021	2020
	\$	\$	\$
COTISATIONS			
Cotisations annuelles	2 403 002	2 390 181	2 351 457
Admissions, équivalences et permis	123 332	111 026	107 341
Assurance responsabilité professionnelle	27 253	25 698	26 526
Formation continue	109 000	54 940	172 722
Discipline	20 000	5 369	9 646
Services aux membres	52 956	40 184	47 567
Exercice illégal et usurpation de titre	2 500	-	-
Ventes et locations de bien et services	46 500	40 550	46 450
Intérêts	50 000	17 972	52 452
Subventions	138 810	95 536	34 809
Revenu d'apports reportés aux immobilisations	15 380	15 380	15 380
Autres	500	13 620	752
	2 989 233	2 810 456	2 865 102
CHARGES D'EXPLOITATION			
Admission, équivalence et tableau des membres (annexe A)	413 466	306 191	214 347
Inspection professionnelle (annexe B)	299 551	233 351	344 633
Formation continue (annexe C)	248 828	179 774	279 904
Conseil de discipline (annexe D)	211 048	218 659	79 452
Exercice illégal et usurpation de titre (annexe E)	38 294	34 014	6 265
Service aux membres (annexe F)	125 334	135 590	77 816
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe G)	115 692	78 253	109 404
Bureau du syndic (annexe H)	684 318	647 304	534 049
Comité de révision (annexe I)	1 400	-	2 740
Gouvernance et reddition de comptes (annexe J)	1 102 969	1 089 599	852 100
Communication (annexe K)	347 813	334 548	205 504
Conseil interprofessionnel du Québec	23 055	23 056	20 031
	3 611 768	3 280 339	2 726 245
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(622 535)	(469 883)	138 857

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	AFFECTÉS À L'INTERNE (note 14)	INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	NON AFFECTÉS	2021	2020
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	351 859	246 101	1 910 478	2 508 438	2 369 581
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(106 885)	(93 536)	(269 462)	(469 883)	138 857
Investissement en immobilisations	-	273 210	(273 210)	-	-
SOLDE À LA FIN	244 974	425 775	1 367 806	2 038 555	2 508 438

BILAN

AU 31 MARS 2021

	2021	2020
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	4 443 559	4 856 447
Débiteurs (note 4)	57 915	24 232
Charges payées d'avance	85 394	63 120
	4 586 868	4 943 799
PLACEMENTS (note 5)	150 849	125 401
IMMOBILISATIONS (note 6)	312 687	369 141
ACTIFS INCORPORELS (note 7)	220 748	-
DÉPÔT DE GARANTIE	-	11 512
	5 271 152	5 449 853
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 9)	834 209	788 078
Produits perçus d'avance (note 10)	2 290 728	2 029 036
Apports reportés (note 11)	-	1 261
	3 124 937	2 818 375
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS	107 660	123 040
	3 232 597	2 941 415
SOLDES DE FONDS		
AFFECTATION INTERNE	244 974	351 859
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	425 775	246 101
NON AFFECTÉS	1 367 806	1 910 478
	2 038 555	2 508 438
	5 271 152	5 449 853
Engagements contractuels (note 13)		

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,



, président

Alphonse Galluccio

, trésorier

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	2021	2020
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(469 883)	138 857
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	69 031	78 316
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(15 380)	(15 380)
Amortissement des actifs incorporels	39 885	-
	(376 347)	201 793
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	250 605	462 098
	(125 742)	663 891
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette du placement - Fonds de prévention	(25 448)	(50 467)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(12 577)	(21 313)
Acquisition d'actifs incorporels	(260 633)	-
Diminution des autres éléments d'actif	11 512	-
	(287 146)	(71 780)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(412 888)	592 111
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	4 856 447	4 264 336
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	4 443 559	4 856 447
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.		

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre est constitué en vertu du *Code des professions* du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il regroupe et encadre ses membres qui exercent les professions d'orthophoniste et d'audiologiste à titre et à activités réservés dans le but de protéger le public.

2 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Les chiffres présentés dans l'état des résultats et les renseignements complémentaires sous la colonne « Budget » sont fournis à titre d'information seulement et n'ont pas fait l'objet d'un audit.

3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et actifs incorporels amortissables.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports relatifs aux immobilisations sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations puis amortis au même rythme que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Les produits provenant des activités de formation sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client.

Les produits provenant des amendes sont comptabilisés lorsqu'ils deviennent exigibles et que leur encaissement est raisonnablement certain.

Les cotisations, les revenus de placement et tous les autres produits sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Ventilation des charges

L'Ordre applique la méthode de répartition des charges par fonction. Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les charges indirectes sont attribuées en fonction d'une clé de répartition selon un prorata pour chacun des départements. Les pourcentages de répartition de ces charges ont été déterminés par la direction en fonction des charges directement attribuables à chacune des fonctions.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

DESCRIPTION	MÉTHODES	TAUX ET PÉRIODE
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	10 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, le taux et la période indiqués ci-dessous :

DESCRIPTION	MÉTHODES	TAUX ET PÉRIODE
Site Web	Linéaire	3 ans
Logiciel d'inscription des membres	Dégressif	30 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Fonds de stabilisation des primes d'assurance

En vertu du contrat d'assurance responsabilité des membres de l'Ordre, une somme de 50 000 \$ est déposée auprès de l'assureur afin de garantir la stabilité des primes. Ce dernier pourra prélever jusqu'à 50 000 \$ pour compenser les pertes du programme pour une année.

Instruments financiers

ÉVALUATION INITIALE ET ULTÉRIEURE

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

DÉPRÉCIATION

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

COÛTS DE TRANSACTION

L'Ordre comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

4 DÉBITEURS

	2021	2020
	\$	\$
Clients	12 123	13 986
Autres	45 792	10 246
	57 915	24 232

5 PLACEMENTS

	2021	2020
	\$	\$
Fonds de prévention	100 849	75 401
Fonds de stabilisation des primes d'assurance	50 000	50 000
	150 849	125 401

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

6 IMMOBILISATIONS

	2021			2020
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	173 327	97 190	76 137	91 339
Matériel informatique	225 393	158 604	66 789	83 988
Améliorations locatives	240 530	70 769	169 761	193 814
	639 250	326 563	312 687	369 141

7 ACTIFS INCORPORELS

	2021			2020
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
	\$	\$	\$	\$
Site Web	48 000	8 000	40 000	-
Logiciel d'inscription des membres	212 633	31 885	180 748	-
	260 633	39 885	220 748	-

8 EMPRUNT BANCAIRE

L'Ordre détient une marge de crédit sous forme de carte de crédit d'un montant autorisé de 80 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 3,75 %. Au 31 mars 2021, la marge de crédit n'était pas utilisée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

9 CRÉDITEURS

	2021	2020
	\$	\$
Fournisseurs et charges courues	48 358	105 573
Salaires et vacances à payer	264 780	218 038
Office des professions à payer	96 657	85 376
Assurances responsabilité à payer	106 792	99 204
Taxes de vente	317 622	279 887
	834 209	788 078

10 PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

	2021	2020
	\$	\$
Cotisations	2 281 878	2 029 036
Formation continue	8 850	-
	2 290 728	2 029 036

11 APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont constitués d'une subvention reçue du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec pour la préparation de cours d'appoint en ligne à l'intention des personnes immigrantes formées à l'extérieur du Canada qui désirent exercer la profession d'orthophoniste au Québec. Le tableau suivant résume les sommes non engagées en fin d'exercice :

	2021	2020
	\$	\$
Solde au début	1 261	-
Encaissements de l'exercice	48 846	22 197
Dépenses de l'exercice	(95 536)	(34 809)
Montant reclassé comme subvention à recevoir	45 429	-
Solde à la fin	-	1 261

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

12 APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

	2021	2020
	\$	\$
Solde au début	123 040	138 420
Apport constaté à titre de produits de l'exercice	(15 380)	(15 380)
Solde à la fin	107 660	123 040

Ces apports affectés sont amortis linéairement au même rythme que l'immobilisation à laquelle ils sont rattachés, soit les améliorations locatives, sur une période de 10 ans.

13 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 929 172 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2022	125 857
2023	124 023
2024	125 284
2025	127 848
2026	127 848
Autres	298 312
	929 172

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

14 AFFECTATIONS INTERNES

Le conseil d'administration de l'Ordre a résolu de créer des affectations internes dont l'objet est d'accumuler des sommes permettant de soutenir les dépenses futures prévues pour ces affectations. Le détail des mouvements des affectations est le suivant :

	SOLDE 31 MARS 2020	AFFECTATION DE L'EXERCICE	UTILISATION DE L'EXERCICE	SOLDE 31 MARS 2021
	\$	\$	\$	\$
Gestion documentaire	90 236	-	-	90 236
Déménagement et aménagement	111 556	-	42 661	68 895
Mise à niveau informatique	11 092	-	11 092	-
Communication de masse	91 132	-	53 132	38 000
Révision des modules admissions	47 843	-	-	47 843
	351 859	-	106 885	244 974

L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

15 INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Ordre est exposé au 31 mars 2021 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux comptes clients.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	BUDGET	2021	2020
	\$	\$	\$
ANNEXE A - ADMISSION, ÉQUIVALENCE ET TABLEAU DES MEMBRES			
Perfectionnement	662	-	400
Représentation et déplacement	-	36	1 152
Abonnements, adhésions et contributions	18 500	5 364	18 401
Logiciel de gestion	-	1 082	13 989
Formations destinées aux candidats	168 810	79 462	48 303
Dépenses du comité	15 800	10 887	6 300
Honoraires professionnels	-	2 038	-
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	209 694	207 322	125 802
	413 466	306 191	214 347

ANNEXE B - INSPECTION PROFESSIONNELLE

Perfectionnement	10 129	2 435	997
Représentation et déplacement	9 650	323	5 660
Honoraires professionnels	15 000	24 021	27 896
Salaires et charges sociales	73 962	23 936	67 596
Dépenses du comité	31 000	23 552	27 227
Logiciel de gestion	-	1 082	12 989
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	159 810	158 002	202 268
	299 551	233 351	344 633

ANNEXE C - FORMATION CONTINUE

Représentation et déplacement	510	198	838
Honoraires professionnels	60 000	25 360	5 360
Honoraires	15 000	1 000	7 370
Frais technologiques et autre matériel	5 000	1 607	4 893
Location de salles et d'équipements	20 000	-	53 065
Journée annuelle des membres	7 200	-	15 693
Logiciels de gestion et frais d'hébergement	18 000	29 884	28 350
Autres	-	-	57
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	123 118	121 725	164 278
	248 828	179 774	279 904

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	BUDGET	2021	2020
	\$	\$	\$
ANNEXE D - CONSEIL DE DISCIPLINE			
Représentation et déplacement	-	264	-
Expertises, enquêtes et autres services externes	40 600	69 044	27 154
Location de salle	4 000	-	1 200
Frais de publication	500	-	-
Dépenses du comité	16 200	1 212	4 467
Autres	-	85	-
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	149 748	148 054	46 631
	211 048	218 659	79 452

ANNEXE E - EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE

Honoraires professionnels	15 000	10 983	2 588
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	23 294	23 031	3 677
	38 294	34 014	6 265

ANNEXE F - SERVICE AUX MEMBRES

Bourses et mérites	27 475	39 101	28 277
Honoraires professionnels	-	2 438	1 220
Dépenses du comité	5 000	2 243	2 648
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	92 859	91 808	45 671
	125 334	135 590	77 816

ANNEXE G - NORMES PROFESSIONNELLES ET SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Perfectionnement	10 000	1 999	2 999
Représentation et déplacement	1 500	-	1 674
Honoraires professionnels	36 600	21 479	20 022
Logiciel de gestion	-	1 082	14 427
Autres	14 000	708	6 072
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	53 592	52 985	64 210
	115 692	78 253	109 404

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	BUDGET	2021	2020
	\$	\$	\$
ANNEXE H - BUREAU DU SYNDIC			
Salaires et charges sociales	197 014	174 949	182 104
Honoraires	4 500	13 302	4 827
Perfectionnement	3 500	589	3 224
Représentation et déplacement	1 000	263	104
Expertises, enquêtes et autres services externes	34 000	18 211	30 161
Honoraires professionnels	1 000	200	-
Autres	-	1 500	191
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	443 304	438 290	313 438
	684 318	647 304	534 049 \$

ANNEXE I - COMITÉ DE RÉVISION

Honoraires	1 400	-	1 132
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	-	-	1 608
	1 400	-	2 740

ANNEXE J - GOUVERNANCE ET REDDITION DE COMPTES

Salaires de la présidence	138 125	145 885	147 321
Salaires de la direction générale	147 900	157 512	137 294
Perfectionnement	535	-	-
Représentation et déplacement	1 000	14	4 528
Dépenses du conseil d'administration	31 500	14 754	31 296
Dépenses du comité de gouvernance	2 300	2 609	2 903
Dépenses du comité ad hoc du C.A.	3 100	5 346	1 959
Honoraires professionnels	2 000	649	1 000
Honoraires auditeur	11 700	10 502	7 595
Assemblée générale annuelle	3 600	5 265	7 724
Rapport annuel et OPQ	15 000	9 295	10 340
Autres	-	-	35
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	746 209	737 768	500 105
	1 102 969	1 089 599	852 100

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	BUDGET	2021	2020
	\$	\$	\$
ANNEXE K - COMMUNICATION			
Perfectionnement	2 000	-	2 700
Représentation et déplacement	1 200	119	387
Promotion et publicité	56 000	33 524	37 564
Poste et messagerie	6 000	2 177	4 968
Abonnements et adhésions	35 000	28 954	16 971
Programmation et maintien du site Web	10 500	41 039	2 534
Logiciel de gestion	-	1 082	12 989
Honoraires professionnels	8 000	1 130	6 778
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	229 113	226 523	120 613
	347 813	334 548	205 504

ANNEXE L - AUTRES CHARGES

Salaires et charges sociales	1 656 936	1 710 524	1 103 639
Perfectionnement	5 000	28 359	1 320
Représentation et déplacement	1 530	207	2 146
Honoraires professionnels	85 500	62 684	106 314
Abonnements et adhésions	-	7 861	-
Fournitures et frais de bureau	22 500	10 724	10 128
Impression, photocopie et courrier	11 190	7 049	11 444
Télécommunications	29 000	12 310	14 922
Licences informatiques	52 000	22 915	42 088
Frais de carte de crédit	58 379	63 363	75 538
Frais de traitement de la paie	3 000	3 638	2 551
Frais bancaires	1 122	1 301	1 165
Amortissement équipement informatique	103 000	26 370	31 428
Amortissement mobilier de bureau	35 000	18 608	22 835
Amortissement améliorations locatives	22 663	24 053	24 053
Amortissement logiciel	-	31 885	-
Amortissement site Web	-	8 000	-
Entretien et équipement de bureau	6 700	2 029	1 566
Assurance responsabilité	4 000	3 915	3 728
Location espace de bureau	133 221	159 713	133 436
	2 230 741	2 205 508	1 588 301

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	BUDGET	2021	2020
	\$	\$	\$
RÉPARTITION DES CHARGES D'ADMINISTRATION			
Admission (annexe A)	(209 694)	(207 322)	(125 802)
Inspection professionnelle (annexe B)	(159 810)	(158 002)	(202 268)
Formation continue (annexe C)	(123 118)	(121 725)	(164 278)
Discipline (annexe D)	(149 748)	(148 054)	(46 631)
Exercice illégal et usurpation de titre (annexe E)	(23 294)	(23 031)	(3 677)
Services aux membres (annexe F)	(92 859)	(91 808)	(45 671)
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe G)	(53 592)	(52 985)	(64 210)
Bureau du syndic (annexe H)	(443 304)	(438 290)	(313 438)
Comité de révision (annexe I)	-	-	(1 608)
Gouvernance et reddition de comptes (annexe J)	(746 209)	(737 768)	(500 105)
Communication (annexe K)	(229 113)	(226 523)	(120 613)
	(2 230 741)	(2 205 508)	(1 588 301)



COORDINATION

Mélanie Sédillot-Jomphe

Coordonnatrice aux communications,
appuyée par l'équipe de la permanence de l'OOAQ

CONCEPTION GRAPHIQUE ET PRODUCTION

Uzin3 | communicateurs graphiques

Tirage : 75 exemplaires

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives du Canada

ISBN 978-2-9818234-2-7

Imprimé sur du papier Rolland Enviro100, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo, Procédé sans chlore, FSC Recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.



100%





Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec



630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 1E4

Téléphone : 514 282-9123
Sans frais : 1 888 232-9123
Télécopieur : 514 282-9541

ooaq.qc.ca